



Département des  
infrastructures

**Unité de développement  
durable**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

# **Bilan de l'Agenda 21 du programme de législature 2007-2012**

Mai 2012

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
2.1	Portrait du canton de Vaud sous la forme de quelques indicateurs-clés	5
2.2	Perspectives	7
2.3	Origine des Agendas 21	7
2.4	Stratégie de développement durable du Conseil fédéral	7
2.5	Lignes directrices de la politique de développement durable du Conseil fédéral	8
2.6	Ancrage constitutionnel du développement durable	8
2.7	L'engagement du Conseil d'Etat vaudois	9
2.8	Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal	9
2.9	L'Agenda 21 du Programme de législature 2007-2012	9
<b>3</b>	<b>Présentation du Bilan de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat</b>	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>Ressources naturelles et environnement</b>	<b>13</b>
4.1	Bilan CO <sub>2</sub> et de développement durable des activités de l'administration	13
4.2	Plateforme CO <sub>2</sub>	13
4.3	Evaluation de la durabilité de la politique forestière	14
4.4	Etat de l'environnement	14
4.5	Plan de mobilité pour les Bâtiment administratifs de la Pontaise (BAP) et de Longemalle	14
4.6	Plan d'assainissement de l'air de l'agglomération Lausanne-Morges	15
<b>5</b>	<b>Développement territorial, urbanisation et mobilité</b>	<b>15</b>
5.1	Mise en œuvre du développement durable au Service des routes	15
5.2	Programme développement durable du Service immeubles, patrimoine et logistique	16
5.3	Le groupe énergie	16
5.4	Cours Eco-Drive pour le Service des routes	17
<b>6</b>	<b>Economie et finances</b>	<b>17</b>
6.1	Certification EcoEntreprise du SG-DINF et du SIPAL	17
6.2	Développement durable et marchés publics	18
6.3	Utilisation d'outils de développement durable avec le SPECo	18
6.4	Projets exemplaires sous l'angle du développement durable	18
6.5	Evaluation du programme cantonal de la NPR	19
6.6	Description des emplois, classification des fonctions et système de rémunération (Decfo-Sysrem)	19
6.7	Recadre : égalité hommes-femmes parmi les cadres de l'administration	20
6.8	Journée « Futur en tous genres »	20
<b>7</b>	<b>Production et consommation</b>	<b>20</b>
7.1	Politique d'achat de véhicules pour le Service des routes	20
7.2	Appel d'offres du Partenariat des achats informatiques romand	21
7.3	Achats de vêtements de sécurité	21
7.4	Guide des achats professionnels responsables	22
7.5	Politique d'achat de la CADEV	22
7.6	Déclaration des impôts sur Internet	23
7.7	Projet de loi sur l'agriculture	23

<b>8</b>	<b>Cohésion sociale et santé.....</b>	<b>23</b>
8.1	Inventaire des actions « promotion de la santé » conduites par l'ACV.....	23
8.2	Programme FORJAD.....	24
8.3	Participation à un organe de coordination interservices .....	24
8.4	Prestation complémentaires pour les familles .....	25
8.5	Un enfant, une allocation .....	25
<b>9</b>	<b>Sensibilisation, information, formation et éducation .....</b>	<b>26</b>
9.1	Forum développement durable et formation.....	26
9.2	Cours pour le centre d'éducation permanente de la fonction publique.....	26
9.3	Fiches "Développement durable au travail" .....	27
9.4	Les Assises du développement durable .....	27
9.5	Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat de Vaud.....	27
9.6	Un guide pour la durabilité dans les communes.....	28
<b>10</b>	<b>Communication.....</b>	<b>28</b>
10.1	La collection Jalons : présentation de l'action de l'Etat de Vaud en faveur de la durabilité.....	28
10.2	Site Internet <a href="http://www.vd.ch/durable">www.vd.ch/durable</a> .....	29
<b>11</b>	<b>Outils.....</b>	<b>30</b>
11.1	Boussole21 .....	30
11.2	Sméo – Fil rouge pour la construction durable .....	30
11.3	Quartiers durables by Sméo .....	31
11.4	Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud.....	31
11.5	Un guide pour les manifestations sportives .....	32
<b>12</b>	<b>Partenariats .....</b>	<b>32</b>
12.1	Collaboration avec la Fédération des hôpitaux vaudois .....	32
12.2	Collaboration avec le CHUV, l'UNIL et l'EPFL.....	32
12.3	Coord21 .....	33
<b>13</b>	<b>Consultations et réponses à des interventions parlementaires.....</b>	<b>33</b>
13.1	Consultations .....	33
13.2	Réponses à des interventions parlementaires.....	34
<b>14</b>	<b>Conclusions .....</b>	<b>34</b>

# 1 Résumé

Le Bilan du Programme de législature du Conseil d'Etat vaudois 2007 - 2012 diffusé en janvier 2012 annonçait le rapport sur la démarche Agenda 21 que voici.

Ce bilan de l'Agenda 21 du programme de législature 2007-2012 comprend deux parties :

- Un rapport illustrant les actions conduites par les services de l'administration
- La mise à jour des Indicateurs de développement du canton de Vaud  
(Publication du Jalons No 12 et [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable))

Le présent rapport concerne les actions conduites par les services de l'administration cantonale. Aujourd'hui, un certain nombre de services ont pris en compte le développement durable soit de manière globale ou de manière ponctuelle en travaillant sur des politiques publiques ou des projets concrets. Qu'il s'agisse de l'analyse de l'ensemble du processus d'élaboration d'un projet d'architecture d'envergure, de l'évaluation de projets avec des outils spécifiques ou encore de la formation des collaborateurs, les démarches sont nombreuses et très riches.

Ce bilan met l'accent sur la pluralité d'actions menées pour mettre en œuvre le développement durable. En considérant la multitude d'actions entreprises, il n'a pas pour objectif d'être exhaustif. La présentation des projets est faite selon des axes thématiques facilitant la lecture.

La collecte des projets présentés a été faite en collaboration avec les services suivants :

- DSE : SG, BEFH, SFFN, SEVEN.
- DFJC : DGEO.
- DSAS : SG, SASH, SSP.
- DINT : SECRI.
- DINF : SG, SR, SIPAL.
- DEC : SPECOC, SAGR, SEPS.
- DFIRE : ACI, SPEV.

Ils ont été invités à désigner les actions emblématiques conduites dans le cadre de cette législature.

Pour rappel le Conseil d'Etat indique dans l'Agenda 21 que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs retenus (voir point 2.8). Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans la volonté de tous.

## 2 Introduction

### 2.1 Portrait du canton de Vaud sous la forme de quelques indicateurs-clés

Afin d'illustrer l'état du développement durable du canton de Vaud, les d'indicateurs-clés publiés annuellement dans l'annuaire statistique cantonal sont présentés. Ils illustrent de manière condensée certaines tendances observées dans le canton. Issus du système de base des indicateurs, ils sont organisés selon les rubriques suivantes: 1. Satisfaction des besoins, 2. Solidarité, 3. Préservation du capital, 4. Découplage de la croissance économique et de la consommation des ressources.

#### 1. Satisfaction des besoins – Quel est notre niveau de vie aujourd'hui ?

**Santé:** Basé sur le principe que tout décès qui survient avant 70 ans est « prématuré », l'indicateur sur les "Années potentielles de vie perdues" donne une synthèse des effets des accidents, morts violentes, cancers précoces, etc. Sur les 40 dernières années, leur diminution est de 70 % chez les hommes et de 60 % chez les femmes.

**Pauvreté:** En 2010, la part des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté atteignait 7,8 %. Est ainsi considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté. En 2010, ce seuil était de 2'240 francs par mois pour un ménage d'une personne et de 4'020 francs pour une famille biparentale avec deux enfants de moins de quatorze ans.

**Sécurité:** Le nombre de condamnations pour violence grave suit une tendance à la hausse depuis l'instauration de la statistique des condamnations pénales en 1984. En 2010, on dénombre 7,6 condamnations pour 100 000 habitants de 18 ans et plus pour des violences graves, dont 3,4 concernent des lésions corporelles graves et 2,6 des viols.

**Chômage:** Entre 1991 et 2010, le pourcentage de personnes souhaitant exercer une activité lucrative mais étant sans emploi a oscillé entre 2.6 et 6. Ce taux reste très bas en comparaison internationale.

#### 2. Solidarité – Comment les ressources sont-elles réparties ?

**Aide au développement:** La part de l'aide publique au développement dans le revenu cantonal montre ce que l'État de Vaud dépense en faveur de la coopération au développement rapporté au revenu cantonal. Elle reste relativement stable sur la période étudiée, passant de 0,0042 % en 2001 à 0,0041 % en 2011 (1,8 millions de francs), après un pic en 2005.

**Egalité:** L'inégalité entre les sexes se manifeste toujours au niveau des salaires. De fait, en équivalent plein temps, les femmes gagnent moins que les hommes, leur salaire médian s'inscrivant en 2010 en retrait de quelque 14 % de celui des hommes, un écart toutefois en diminution par rapport à 2002 (16 %).

Par ailleurs, si le revenu réel augmente légèrement mais constamment, les revenus sont toutefois inégalement répartis: dans les années 1989/90, les 20 % de ménages de contribuables aux revenus les plus élevés gagnaient 6.8 fois plus que les 20 % de ménages aux revenus les plus bas. Depuis, l'écart des revenus s'est encore accentué, pour atteindre un rapport de 8,8 en 2008.

#### 3. Préservation du capital - Que laissons-nous à nos enfants ?

**Compétences en lecture des jeunes:** Cet indicateur informe sur les compétences en lecture des jeunes au terme de la scolarité obligatoire (9e année). Entre 2000 et 2009, les compétences moyennes des élèves vaudois ont stagné. En comparaison avec la moyenne suisse, la proportion des élèves vaudois ayant des compétences faibles en lecture est légèrement supérieure. Par ailleurs, les performances des élèves vaudois sont proches de la moyenne internationale.

**Dettes publiques:** La baisse du poids de la dette montre une amélioration marquée de la situation sur l'ensemble de la période 1997 à 2010 étant donné que les engagements nets ont non seulement pu être réduits par rapport au produit intérieur brut cantonal (PIB), mais aussi

en valeur absolue (de 7,3 à 3,6 milliards de francs ). Cette amélioration, conjuguée à une baisse des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, s'est notamment traduite par une diminution de la charge d'intérêt nette de 461 à 161 millions.

**Biodiversité:** La qualité biologique des cours d'eau décrit l'état des communautés animales qui vivent sur le fond des rivières. Elle intègre la qualité globale de l'écosystème étudié et met ainsi en évidence les effets de différentes perturbations possibles – pollutions, crues, étiages, dégradations du milieu. Elle a tendance à s'améliorer mais reste insatisfaisante pour 23 % des stations étudiées.

L'indicateur "Diversité des espèces" s'intéresse au grand tétras, menacé au niveau Suisse. Pour la période 1998-2011, les effectifs ont tout d'abord diminué, puis augmenté depuis 2004. Malgré ce constat positif et les mesures de protection prises, l'évolution future de l'indicateur demeure incertaine à long terme. L'augmentation observée, qui caractériserait une amélioration de l'environnement naturel et de la diversité biologique en forêt de montagne, dépend de mesures de protection, des efforts dans le domaine du développement territorial ainsi que d'une variable aléatoire liée aux conditions météorologiques

**Surfaces bâties:** Bien qu'une légère diminution de la "Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant" soit observée entre les relevés 79/81, 90/93, puis 2004/05, il faut la mettre en perspective avec l'évolution de la population qui a augmenté de 25 % sur l'ensemble de la période. Entre les deux derniers relevés, il y a eu en réalité une sensible augmentation de la surface d'habitat et d'infrastructure (+9,1 %, soit +2486 ha) due à l'augmentation de la population, construite au détriment des surfaces agricoles (-2,1 %, soit -2926 ha) et en faveur des aires de bâtiment (+1390 ha) et des surfaces de transport (+607 ha). Les surfaces boisées sont en légère croissance, notamment dans les districts périphériques.

**Air et climat:** L'indice de pollution à long terme est un indice mixte qui renseigne sur la pollution de l'air à partir des mesures des concentrations en NO<sub>2</sub>, COV et PM<sub>10</sub>. Une valeur faible de l'indicateur indique une bonne qualité de l'air. Ces dernières années, on observe un recul de la concentration mesurée pour la plupart des polluants de l'air. Malgré cette amélioration, ces polluants dépassent régulièrement les valeurs limites de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAir) pour les sites les plus exposés.

**Culture:** Les dépenses pour la culture représentent 1,7 % des dépenses des communes et de l'État de Vaud en 2009. Bien qu'en recul par rapport à 1990 (2,6 %), leur part est relativement stable depuis 2001 autour de 1,7 % des dépenses totales.

#### **4. Découplage de la croissance économique et de la consommation des ressources – Notre utilisation des ressources est-elle efficiente et durable ?**

**Transport de personnes:** En termes de parts modales, ce sont les transports individuels motorisés (TIM), la voiture principalement, qui sont le plus largement sollicités. De 2000 à 2005, le nombre de km parcourus en véhicule individuel (passagers compris) est resté stable (30.3 km) alors que le total des km parcourus a augmenté. Cette stabilité a permis aux TIM de diminuer leur part modale de 77 à 75 %. Entre 2005 et 2010, cette part modale est encore passée de 75 % à 72 %. Cela a profité aux transports publics (part modale de 14 à 21 % entre 2000 et 2010) et à la mobilité douce.

En ce qui concerne la "Qualité de desserte du territoire par les transports publics", les emplois sont mieux desservis que la population. Cependant, l'évolution de la desserte de la population montre une augmentation de l'offre de TP supérieure à l'augmentation et à l'étalement de la population entre 2011 et 2012. Cependant, entre 2000 et 2011, toujours en ce qui concerne la population, l'effet de l'étalement urbain sur 11 ans est compensé par l'amélioration de l'offre en transports publics sur 2 ans entre 2010 et 2012. Le bilan global est donc positif. L'amélioration de l'offre de TP compense largement la poursuite de l'étalement urbain et également celle de la dispersion des emplois. Cela a pourtant un coût non négligeable.

**Consommation d'énergie:** La consommation finale d'énergie s'élève à quelque 71'300 terajoules en 2010, ce qui représente une croissance de 3,5 % par rapport à 2009. Outre les

conditions climatiques moins clémentes en 2010, cette évolution est le reflet de la croissance démographique soutenue (+1,5 %) et de la reprise économique, le produit intérieur brut du canton ayant augmenté de 2,6 % entre 2009 et 2010. La consommation d'énergie a augmenté de 11,3 % depuis 2000 et la population vaudoise de 15,0 % dans la même période, ce qui induit une diminution de la consommation par habitant depuis plusieurs années.

**Consommation de matière:** La quantité des déchets urbains incinérés collectés par les communes a atteint un pic en 2000 avec 310 kg par habitant. Ce ratio diminue régulièrement depuis, avec une valeur de 271 kg par habitant relevée en 2010. Cette évolution reflète les efforts entrepris par les communes et les régions en matière de sensibilisation et de développement de l'équipement de collecte séparée des déchets recyclables. L'essor des systèmes de financement incitatifs (avec taxe au sac ou au poids) joue sans aucun doute aussi un rôle essentiel ici.

**Agriculture:** De 1996 à 2010, la part des terres consacrée à l'agriculture biologique dans la surface agricole utile totale augmente de 0,7 à 2,8 %. Par rapport aux 10,6 % au niveau suisse, cette part relativement faible suppose une possible progression. Cependant, l'agriculture biologique nécessite des pré requis concernant le climat et les sols, ainsi que l'existence de structures adaptées et d'une main-d'œuvre suffisante. Le choix de cet indicateur ne doit donc pas cacher le rôle de pionnier qu'a su jouer l'agriculture vaudoise par l'application de méthodes douces et raisonnées, telle que la production intégrée.

## 2.2 Perspectives

Ces quelques données statistiques démontrent que le canton de Vaud est sur le chemin du développement durable dans de nombreux domaines, tant économique que social et environnemental, mais que sous d'autres aspects des tendances négatives perdurent.

Il s'agit donc de poursuivre la prise en compte du développement durable pour inverser les tendances négatives, renforcer celles qui sont positives, en prenant en compte le niveau local autant que le global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

## 2.3 Origine des Agendas 21

C'est en 1992, lors du Sommet de la Terre, aussi nommé Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement organisé par l'ONU que la notion d'Agenda 21 est née. L'Agenda 21 est un programme de développement durable pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce programme nommé Action 21 reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement. La bonne application d'Action 21 est la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements. Il est organisé en 40 chapitres et prend en compte les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Il aborde globalement les problèmes urgents et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

L'issue de cette conférence a été marquée par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes adopté par 173 pays, dont la Suisse, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».

## 2.4 Stratégie de développement durable du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a souscrit à la définition du développement durable la plus largement acceptée sur le plan international, à savoir la « définition Brundtland », du nom de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui avait été chargée de préparer la Conférence des Nations Unies de 1992. Selon cette définition formulée en 1987, «le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Depuis 1997, le Conseil Fédéral adopte une stratégie de développement durable renouvelée tous les 4 ans qui est décidée dans le cadre du Programme de la législature. Elle définit les grandes orientations politiques en matière de développement durable.

La Stratégie pour le développement durable 2011-2015 comprend des mesures regroupées en dix défis clés majeurs pour le développement durable de la Suisse, ainsi que des lignes directrices. Elle s'appuie sur des mesures transversales telles que le monitoring du développement durable, l'évaluation de la durabilité, la promotion de démarches locales de développement durable ainsi qu'une collaboration renforcée avec d'autres acteurs, dont les cantons et les communes.

## 2.5 Lignes directrices de la politique de développement durable du Conseil fédéral

Les cinq lignes directrices se fondent sur les articles 2, 54 et 73 de la Constitution fédérale et sur des documents de référence de portée internationale émanant des Nations Unies et de l'OCDE :

- **Se responsabiliser face à l'avenir** signifie promouvoir le principe de précaution, le principe du pollueur payeur et le principe de responsabilité.
- **Prendre en compte les trois dimensions de manière équilibrée** implique que les trois domaines «responsabilité environnementale», «capacité économique» et «solidarité sociale» doivent être traités à égalité.
- **Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques** signifie que toutes les activités et processus du Conseil fédéral et de l'administration fédérale doivent être considérés.
- **Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence**: toute décision politique à grande portée doit être précédée d'une évaluation précoce et transparente de ses conséquences sociales, économiques et écologiques.
- **Atteindre le développement durable par le partenariat**: tous les niveaux institutionnels (cantons, communes, Confédération) doivent collaborer de manière constructive et assumer pleinement leur rôle d'interface avec la société civile et le secteur privé.

Les lignes directrices ont une validité permanente et sont précisées dans la Stratégie pour le développement durable 2001-2015.

## 2.6 Ancrage constitutionnel du développement durable

En Suisse, le développement durable est un objectif politique de l'Etat qui est inscrit dans la Constitution fédérale (art. 2, 54, 73). C'est pourquoi, la Confédération et de nombreux cantons et communes s'engagent à le favoriser selon des objectifs parfois différents, mais tous complémentaires.

Pour sa part, la Constitution vaudoise ancre le développement durable dans le préambule ainsi qu'aux articles 6 et 71.

### Extraits de la Constitution vaudoise

#### Préambule :

*Pour favoriser l'épanouissement de chacun dans une société harmonieuse qui respecte la Création comme berceau des générations à venir, soit ouverte au monde et s'y sente unie, mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres, et conçoive l'Etat comme l'expression de sa volonté, le peuple du Canton de Vaud se donne la Constitution suivante.*

#### Article 6

<sup>1</sup>L'Etat a pour buts :

- a) le bien commun et la cohésion cantonale;
- b) l'intégration harmonieuse de chacun au corps social;



- c) *la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles;*
- d) *la sauvegarde des intérêts des générations futures.*

#### Article 71

<sup>1</sup> *L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.*

<sup>2</sup> *Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix.*

## **2.7 L'engagement du Conseil d'Etat vaudois**

C'est en février 2000 que le Conseil d'Etat, dans son rapport au Grand Conseil sur le postulat Pierre Zwahlen concernant « l'application, dans le Canton, de la notion de développement durable dans le sens de l'Agenda 21 » s'est engagé à faire un « Agenda 21 cantonal simplifié » portant sur les activités de l'administration à l'instar des démarches dans le domaine de l'énergie, de l'écologie au bureau, de l'écologie dans les bâtiments et les routes. Il a également souhaité donner un appui aux communes en termes de réalisation d'Agenda 21 locaux et initier une mise en place de réforme fiscale écologique. Dans la foulée, il a chargé un groupe de pilotage interdépartemental, sous la responsabilité de la délégation du Conseil d'Etat à l'énergie, d'élaborer une proposition plus détaillée de la démarche avec un plan financier.

Le Conseil d'Etat a confirmé s'engager dans une démarche Agenda 21 en intégrant dans le chapitre 2 de son programme de législature 2003-2007, intitulé « Voir à long terme », la mesure 35 : « Mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21) ».

## **2.8 Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal**

La première étape de l'élaboration du programme de développement durable a consisté à faire un état des lieux du canton de Vaud à l'aide d'indicateurs de développement durable. Ces indicateurs visent ainsi à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de développement durable. (Voir point 10.4)

La deuxième étape a été consacrée à l'élaboration d'un projet d'Agenda 21 cantonal sous la responsabilité de l'Unité de développement durable, en collaboration avec la Chancellerie. Dans le premier semestre 2007, trois entités distinctes (un groupe opérationnel, sept groupes thématiques et un groupe de validation) ont travaillé dans le cadre d'une démarche participative, à la fois interne et externe à l'administration. Lors d'ateliers, des groupes de travail thématiques formés de collaborateurs venant de 27 services ont réfléchi aux actions et politiques publiques à intégrer en priorité dans le projet d'Agenda 21. En se basant sur les indicateurs, la consigne fut d'initier la réflexion en valorisant ce qui existait, puis de renforcer la prise en compte concrète du développement durable dans les missions des différents services représentés. Dans un deuxième temps, des actions innovantes pouvaient également être proposées. Afin de tenir compte des attentes d'un plus large public, l'UDD mena des entretiens bilatéraux avec des représentants de la société civile.

Les résultats de cette démarche, nommés « Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » comportaient 22 propositions d'objectifs prioritaires en lien avec des indicateurs et des politiques publiques, ainsi que 157 propositions d'actions concrètes émanant de l'administration qui pouvaient être mises en œuvre à court, moyen et long terme.

Au mois de mai 2007 les "Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal" ont été remis au Conseil d'Etat, qui en a pris acte en juillet.

## **2.9 L'Agenda 21 du Programme de législature 2007-2012**

Nanti des « Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » le Gouvernement a pu définir ses axes prioritaires en termes de développement durable dans le programme de législature 2007-2012.

Les lignes directrices du Conseil d'Etat affirment que, pour consolider les atouts du canton pour sa croissance future, il faut « favoriser le développement durable au travers de l'Agenda 21 du canton de Vaud ». Considérer le développement sur le long terme et dans le respect des générations futures constitue désormais une nécessité incontournable.

L'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par des indicateurs et des cibles aux horizons de 2012, 2020 et 2050.

## Agenda 21 du Conseil d'Etat

### Objectif n°1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures.

#### Indicateur : Poids de la dette - Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

##### Cibles du programme de législature

2004 : 28.6 %                      2012 : 24 %                      2020 : 23 %                      2050 : 23 %

##### Évolution

2005	2006p*	2007p	2008p	2009p	2010p
23.3%	20.6%	16.5%	12.5%	9.9%	8.5%

\*Provisoire

Cette évolution est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 25,3 à 8,5 % de 1997 à 2010.

### Objectif n°2: Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'enjeu est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

#### Indicateur : Émissions de CO<sub>2</sub> - Production estimée en Mio de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

##### Cibles du programme de législature

2004 : 3.5                      2012 : 3.1                      2020 : 2.5                      2050 : 1.5

##### Évolution

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
3.50	3.54	3.51	3.33	3.45	3.45	3.48

Malgré les mesures politiques prises, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté de 10% entre 1990 et 2010. Cette progression est considérée comme négative. Légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, elle est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par des hivers plus ou moins rigoureux.

#### Indicateur: Énergies renouvelables - Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Un nouveau processus complet et fiable d'acquisition de données doit être mis en place au niveau

cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus de mettre à jour l'indicateur. Par ailleurs, l'ensemble des projets initiés, tant par l'État que les communes et l'économie privée, devrait avoir à terme un impact positif.

Cibles du programme de législature

2004 : 6.12 %                      2012 : 7.5 %                      2020 : 10 %                      2050 : 20%

**Indicateur : Répartition modale du transport de personnes - Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues**

Cibles du programme de législature

2000 : 77 %                      2012 : 70 %                      2020 : 65 %                      2050 : 50 %

Évolution

2005	2008	2009	2010
75%	73.1%	72.5%	72.1%

L'évolution, positive, montre que la part modale des transports individuels motorisés (TIM) diminue de 75% en 2005 à 72% en 2010, soit un gain de 3 points, une baisse d'un point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77% à 75%). En se basant sur les comptages de flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer chaque année la baisse de la part modale TIM, prévisible pour l'ensemble du canton.

**Objectif n° 3 : Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles**

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

**Indicateur : Prélèvements fiscaux liés à l'environnement - Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal**

Cibles du programme de législature

2004 : 1.07 %                      2012 : 1.5 %                      2020 : 2 %                      2050 : 3 %

Évolution

2005	2006p*	2007p	2008p	2009	2010
1.08%	1.03%	1.01%	0.98%	1.02%	1.02%

\*Provisoire

La stabilité de l'indicateur est considérée comme négative pour la durabilité du fait qu'une application plus systématique du principe pollueur-payeur devrait passer par le relèvement du taux de certains prélèvements fiscaux environnementaux et l'introduction de nouveaux prélèvements.

**Objectif n° 4 : Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail**

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie.

L'intégration professionnelle des jeunes nécessite encore de développer un indicateur.

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs de l'Agenda 21. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus

largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans une volonté de tous.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 est assurée par les services. Ils se basent sur les actions figurant dans les «Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal», sur les mesures en lien avec les objectifs du programme de législature ainsi que sur les politiques publiques ou projets en cours. Concrètement, des groupes de travail s'organisent selon leur besoin tout au long de l'année. Les interventions parlementaires, tels que motions et postulats, sont une autre source venant alimenter l'Agenda 21.

Le lancement de l'Agenda 21 auprès de l'ensemble des personnes concernées par cette démarche a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2008. A cette occasion, les objectifs du Conseil d'Etat en termes de développement durable ont été présentés et les services ont ensuite été appelés à choisir les politiques, programmes et projets en lien avec ces objectifs. Une discussion sur les besoins des participants et des services à la démarche Agenda 21 en termes de formation, d'échange, de soutien a été menée.

Dans ce cadre, l'Unité de développement durable est un centre de compétences et d'appui pour les services de l'administration. Elle est également chargée de renseigner le Conseil d'Etat sur l'avancement de la démarche.

### **3 Présentation du Bilan de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat**

Tel qu'annoncé à la page 3 du Bilan du Programme de législature du Conseil d'Etat vaudois 2007 - 2012 diffusé en janvier 2012, un rapport sur la démarche Agenda 21 devait être disponible au mois de juin 2012.

Ce bilan de l'Agenda 21 du programme de législature 2007-2012 comprend deux parties :

- Un rapport illustrant les actions conduites par les services de l'administration
- La mise à jour des Indicateurs de développement du canton de Vaud

(Publication du Jalons No 12 et [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable))

Le rapport sur les activités conduites par les services de l'administration cantonale et les Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud sont en phase avec l'Agenda 21 du programme de législature du Conseil d'Etat dont les quatre objectifs prioritaires, les indicateurs et leur évolution sont rappelés au point 2.8.

Le présent rapport concerne les actions conduites par les services de l'administration cantonale. Aujourd'hui, un certain nombre de services ont pris en compte le développement durable soit de manière globale ou de manière ponctuelle en travaillant sur des politiques publiques ou des projets concrets. Qu'il s'agisse de l'analyse de l'ensemble du processus d'élaboration d'un projet d'architecture d'envergure, de l'évaluation de projets avec des outils spécifiques ou de la formation des collaborateurs, les démarches sont nombreuses et très riches.

Ce bilan met l'accent sur la pluralité d'actions menées pour mettre en œuvre le développement durable. En considérant la multitude d'actions entreprises, il n'a pas pour objectif d'être exhaustif. La présentation des projets est faite selon des axes thématiques facilitant la lecture.

Ces exemples concrets de mise en œuvre du développement durable peuvent paraître comme «décousus », tant les problématiques et les secteurs d'intervention sont divers. Tous cependant montrent des liens directs avec l'Agenda 21 et le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat et contribuent concrètement à la réalisation des objectifs en matière de finances publiques, d'énergie, de climat, d'environnement ou d'égalité des chances.

La collecte des projets présentés a été faite en collaboration avec les services suivants :

- DSE : SG, BEFH, SFFN, SEVEN.
- DFJC : DGEO.
- DSAS : SG, SASH, SSP.

- DINT : SECRI.
- DINF : SG, SR, SIPAL.
- DEC : SPECO, SAGR, SEPS.
- DFIRE : ACI, SPEV.

Ils ont été invités à désigner les actions emblématiques conduites dans le cadre de cette législature.

Pour rappel le Conseil d'Etat indique dans l'Agenda 21 que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs retenus. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans la volonté de tous.

## 4 Ressources naturelles et environnement

### 4.1 Bilan CO<sub>2</sub> et de développement durable des activités de l'administration

Les changements climatiques et l'approvisionnement énergétique sont des thèmes nécessitant un engagement de l'ensemble de la société, dont les collectivités publiques. C'est en phase avec l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat dans son programme de législature 2007-2012 que les Bilans CO<sub>2</sub> et développement durable (DD) du fonctionnement de l'ACV ont été réalisés. L'objectif de ces deux bilans est de faire un premier état des lieux des impacts de l'administration et de diffuser des informations sur ses engagements et stratégies en faveur de l'environnement, de la société et de l'économie.

Se basant sur des normes et protocoles internationaux, ces deux bilans ont été réalisés par l'Unité de développement durable, en collaboration avec les services compétents (principalement le SIPAL et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)). Ils portent sur les activités de fonctionnement de l'administration (gestion du personnel, gestion des bâtiments, déplacements et achats). L'ensemble des résultats (indicateurs et projets y relatifs) de ce projet est présenté dans un Jalons publié en juin 2012. Pionnier en la matière, le Canton de Vaud est le premier canton suisse à s'être engagé dans un double bilan de ce type. Ce projet exemplaire confirme le rôle moteur de l'Etat de Vaud et stimulera certainement d'autres collectivités et entités parapubliques à initier ce type de démarches.

### 4.2 Plateforme CO<sub>2</sub>

En février 2007, dans ses réponses aux postulats de M. Pierre Zwahlen "Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et de Mme Eliane Rey "Pour que le canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts", le Conseil d'Etat a chargé les départements et les services, dans le cadre de leurs missions, de tendre vers les objectifs de l'Agenda 21 (cantonal) visant à agir contre le réchauffement climatique et à s'orienter vers une "société à 2000Watts". Dans ce cadre, le Conseil d'Etat déclare qu'il entend privilégier trois mesures phares, dont la création d'une "plateforme CO<sub>2</sub>" pour mieux inscrire son action dans les programmes internationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Outre le bilan CO<sub>2</sub> des activités de l'ACV, cette plateforme CO<sub>2</sub> a pour objectif d'être un lieu de communication et d'échange d'expériences avec les grandes institutions vaudoises partenaires : UNIL, EPFL, CHUV, Ecole Hôtelière de Lausanne et Fédération des hôpitaux vaudois. Lancée en décembre 2011, les membres de la plateforme CO<sub>2</sub> se rencontrent tous les trois mois. Après une période de consolidation d'organisation et de définition des buts de la structure, la collaboration se poursuit pour affiner les démarches Bilan CO<sub>2</sub>. A terme, il est prévu d'intégrer de nouveaux partenaires intéressés, à l'instar de communes. Une plateforme internet d'information, de communication et de sensibilisation pourra être élaborée.

### **4.3 Evaluation de la durabilité de la politique forestière**

La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale. Elle est basée sur la multifonctionnalité de la forêt définie selon trois axes: l'axe économique (viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois), l'axe sociétal (protection contre les dangers naturels, usages de la forêt) et l'axe environnemental (biodiversité, paysage).

Afin de fixer un cadre de référence commun permettant une gestion optimale des forêts pour les années à venir, une évaluation de la Polfor a été réalisée en étroite collaboration avec le SFFN avec l'outil "Evaluation du développement durable" (EDD) qui a été développé par l'Office fédéral du développement territorial. L'objectif de cette évaluation a été de mettre Polfor dans un contexte plus vaste et de la confronter à des objectifs globaux reconnus internationalement afin d'obtenir des bases de décision transparentes pour la suite du processus politique. Cette démarche permet de détecter les éventuels conflits et impacts négatifs attendus. Cela permet également une gestion de projet plus efficace ainsi que la prise en compte du développement durable en amont du processus.

Un rapport présentant les résultats de l'évaluation et analysant les impacts de la nouvelle politique a été publié en 2005. Sans donner de réponse toute faite, il cible cinq groupes de mesures à la base de conflits potentiels.

### **4.4 Etat de l'environnement**

La préservation de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles est l'objectif prioritaire N°3 de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat, figurant dans son programme de législature. L'état de l'environnement 2010 passe en revue différents aspects touchant la santé environnementale du canton. Energie, gestion des déchets, état des eaux et de l'air, bruit et mobilité sont quelques uns des thèmes abordés. Il illustre l'évolution des dix dernières années, les enjeux et les perspectives, en faisant le lien avec les politiques sectorielles qui ont une influence sur l'environnement telles que notamment l'agriculture, la mobilité et l'aménagement du territoire avec son plan directeur cantonal. Elaboré en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration concernés par des thématiques environnementales, ce rapport est une source d'information tant pour le grand public que pour des spécialistes. Il vient compléter le premier rapport en la matière qui avait été publié en 2000.

### **4.5 Plan de mobilité pour les Bâtiment administratifs de la Pontaise (BAP) et de Longemalle**

Chaque jour, des milliers d'automobilistes pendulent entre leur domicile et leur lieu de travail, avec à la clef des impacts environnementaux, économiques et sociaux non négligeables : embouteillages, nuisances pour les riverains, pollution, risques d'accidents, etc. Il est ainsi essentiel de promouvoir auprès de ce public la mobilité douce (marche, vélo, etc.), l'utilisation des transports publics et l'auto-partage. La mobilité des collaborateurs de l'administration, que ce soit pour leur activité professionnelle ou pour se rendre du domicile au lieu de travail, est donc un sujet d'actualité. En 2009, dans sa réponse au postulat demandant un plan de mobilité d'entreprise global pour l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a choisi de privilégier une approche de mise en place par site à l'instar de ce qui a été fait pour le site Riponne-Université. Ceci nécessite une importante implication des départements qui ont la responsabilité de désigner des chefs de projet pour chaque site.

Dans le cadre du déménagement du Service de la santé publique dans le BAP et de tous les déménagements annexes y relatifs, il y avait lieu de revoir complètement la répartition des places de parc. C'était l'occasion rêvée pour lancer un plan de mobilité. Aujourd'hui, ce plan de mobilité du site du BAP est en cours d'implémentation. Il permet de changer progressivement des paradigmes dans les habitudes des collaborateurs de plusieurs services et de deux départements: notamment à travers le partage de voitures louées par l'Etat (Mobility) et l'accent sur l'utilisation des transports publics plutôt que la voiture privée.

Un autre plan de mobilité pour le site du « Longemalle Parc » à Renens a été mis en place. Accueillant ainsi 660 collaborateurs de l'ACV, un magasin Aldi et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, ce site a comme caractéristique d'offrir peu de places de stationnement. Par souci

d'efficacité, les collaborateurs ont été rapidement intégrés au processus de l'élaboration de ce plan qui a été réalisé en trois phases. Tout d'abord, le diagnostic de la situation en cours a permis de comprendre les habitudes de déplacements et les pratiques liées à la vie des services concernés. Un plan d'actions a ensuite été élaboré au moyen d'ateliers participatifs. Lors de ces ateliers, les participants ont réfléchi de façon collective à des solutions en vue d'une réduction de l'utilisation de la voiture individuelle et ont émis des propositions concrètes pour favoriser une mobilité plus douce. Ils ont ensuite priorisé vingt mesures. Un catalogue présentant chacune des mesures avec modes d'emploi a également été réalisé. Enfin, les mesures ont été mises en œuvre.

La démarche a été lancée en juillet 2010 et les premiers services ont emménagé sur le site en avril 2011. Un premier bilan du plan de mobilité sera réalisé et, au besoin, les mesures seront adaptées. Le fait d'avoir intégré les personnes concernées au processus permettra probablement une meilleure application des mesures choisies. Si c'est le cas, cette manière de faire sera probablement reproduite.

#### **4.6 Plan d'assainissement de l'air de l'agglomération Lausanne-Morges**

C'est en janvier 2006 que le Conseil d'Etat a adopté le plan des mesures OPair 2005 qui couvre un périmètre comprenant 24 communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Il comprend 50 mesures d'assainissement dans 6 domaines d'action que sont l'aménagement du territoire, la mobilité, les poids lourds, l'énergie, l'industrie, l'artisanat et les ménages. L'application du plan des mesures ne doit pas constituer un frein systématique à la réalisation de nouvelles constructions, à la création de nouvelles activités ou à la génération d'emplois dans les zones où les limites OPair sont dépassées. Il doit permettre de concilier un développement de l'agglomération Lausanne-Morges indispensable à la vitalité économique du canton avec le respect de la législation fédérale en matière de protection de l'air.

Globalement, l'évolution de la qualité de l'air de l'agglomération est encourageante, notamment en ce qui concerne les concentrations de dioxyde d'azote. Les mesures liées à l'amélioration de la technique des véhicules et des chauffages, aux performances accrues des bâtiments et au développement des énergies renouvelables semblent ainsi porter leurs fruits. Dans les zones connaissant un fort développement, les effets de l'accroissement de la mobilité et de l'augmentation du bâti ne sont toutefois pas compensés par l'amélioration de la technique, et les objectifs de qualité de l'air fixés par la législation ne sont actuellement toujours pas atteints. L'application de cet instrument de coordination pour les autorités cantonale et communale qu'est le plan des mesures OPair reste ainsi de haute actualité et son suivi prend une dimension accrue dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération (PALM) et l'application de la loi cantonale sur l'énergie.

Depuis l'adoption par le Conseil d'Etat du plan des mesures OPair 2005, des développements significatifs sont à constater dans les différents domaines concernés par la pollution de l'air. Les aspects liés à l'énergie ont connu une mutation fulgurante, l'offre en transports publics a considérablement évolué, la démographie de l'agglomération est en pleine effervescence, pour ne citer que trois exemples.

Une démarche d'actualisation de ce plan d'assainissement a ainsi été lancée et certaines mesures visant à réduire les émissions de poussières fines et des précurseurs de l'ozone sont en cours d'évaluation.

## **5 Développement territorial, urbanisation et mobilité**

### **5.1 Mise en œuvre du développement durable au Service des routes**

L'activité du Service des routes (SR) qui entretient plus de 1'500 kilomètres de routes cantonales pour un budget annuel d'environ 160 millions, génère des impacts indéniables sur l'environnement, l'économie et la sécurité des usagers. De fait, ce service est particulièrement concerné par les objectifs de durabilité fixés par le Conseil d'Etat. C'est donc en parfaite cohérence avec la volonté du gouvernement que ce service s'est engagé, en 2011, dans une démarche Agenda 21 propre à ses missions.

Si cette mise en cohérence des actions menées dans le cadre d'un Agenda 21 est récente, la prise en compte de la durabilité par le SR n'est pas une préoccupation nouvelle, de nombreux projets étant déjà réalisés ou en cours d'étude. La route H144, par exemple, est un projet dont le tracé définitif a été décidé au terme d'un large processus participatif et dans lequel la protection de l'environnement a été une préoccupation de chaque instant. La mise sur pied de cette démarche de durabilité a été motivée par le besoin d'englober l'ensemble des missions des collaborateurs et de se doter d'un cadre adapté à la richesse et la variété des métiers du service des routes.

L'Agenda 21 a été élaboré par le biais d'ateliers dont les résultats ont forgé les objectifs choisis par la direction. Ce processus participatif a permis de renforcer l'adhésion de l'ensemble des divisions et de créer un lien fort entre les personnes de terrain chargées de l'exploitation, et les ingénieurs qui assurent la conception des projets.

Le mois d'avril 2012 a été marqué la diffusion d'un Jalons présentant la démarche Agenda 21 du Service des routes ainsi que les projets les plus significatifs pour promouvoir la pluralité d'approches en termes de durabilité et inciter les autres acteurs de la construction, et plus particulièrement du génie civil, à poursuivre ces expériences.

## **5.2 Programme développement durable du Service immeubles, patrimoine et logistique**

Le Groupe Développement Durable (DD) conduit par SIPAL réunit les services constructeurs de l'Etat et des représentants du secteur de la construction (SIA, EPFL, Ville de Lausanne, représentant du patrimoine, expert externe, etc.). Au sein du service, ce groupe a pour objectif de faire tendre l'ensemble des opérations de construction propriété de l'Etat vers des solutions respectueuses de l'environnement, préservant les ressources naturelles et énergétiques, garantissant la santé et la sécurité des utilisateurs tout en conservant l'équilibre nécessaire des finances publiques dans la durée.

Le Groupe DD du SIPAL participe ainsi au développement des outils et pratiques favorisant l'application des principes du développement durable dans la construction (SméO, TENER, Fil rouge, etc.). Le SIPAL met également en place des formations et des conférences à l'intention des collaborateurs concernés et représente l'Etat de Vaud au sein du comité de l'association eco-bau où il assume la coordination pour la Suisse romande. Depuis 3 ans, des ingénieurs participent à des stages de formation au sein du SIPAL, leur permettant d'acquérir une première expérience dans un domaine en pleine expansion.

## **5.3 Le groupe énergie**

La gestion et le développement d'un parc immobilier de plus de 1400 bâtiments représentant une valeur d'assurance de près de 4 milliards de francs, nécessite d'anticiper et de faire les bons choix en termes énergétiques notamment. C'est dans cette perspective que le Groupe Energie a été mis sur pied en 1999 déjà.

Travaillant sur la base d'un plan directeur avec des objectifs quantitatifs (diminution de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables) et qualitatifs (introduction du label MINERGIE-ECO, etc.) chiffrés à cinq ans depuis 2005, les résultats obtenus par le Groupe Energie en 2011 sont probants. Concernant les bâtiments gérés par le SIPAL, représentant 80% de la surface du parc propriété de l'Etat, une réduction de 11% de l'indice de consommation de chauffage a été possible, d'une part grâce à l'exigence de standard énergétique élevé à atteindre pour les nouvelles constructions et les rénovations et d'autre part grâce à des mesures constantes d'optimisation énergétiques. De plus, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a largement dépassé les attentes et elles ont pu être réduites de 19%. Enfin, la part d'énergie renouvelable a augmenté pour atteindre plus de 17% de taux de couverture des besoins. Une seule ombre à ce tableau: la consommation électrique des bâtiments a, quant à elle, augmenté de 2% durant cette même période. Malgré les efforts réalisés, cette augmentation est principalement due au nombre croissant d'utilisateurs et des équipements informatiques. Ce premier bilan reste cependant très positif et montre que la stratégie initiée porte ses fruits.



En complément du plan directeur, le Groupe Energie a élaboré des directives énergétiques validées par le Conseil d'Etat en 2007. Ainsi, l'ensemble des trois services responsables de la gestion du parc immobilier de l'Etat (SIPAL, Service de construction de l'Université, Direction des constructions des Hospices cantonaux) sont incités à tirer à la même corde.

En mai 2011, dans la continuité des actions entreprises, un nouveau plan quinquennal a été validé s'inscrivant dans les perspectives d'une Société à 2000 Watts à l'horizon 2050 pour les bâtiments de l'Etat. Pour permettre l'atteinte des nouvelles cibles fixées, il s'agira non seulement de poursuivre l'optimisation énergétique mais également de procéder à des investissements conséquents dans l'assainissement de l'enveloppe et des installations techniques des bâtiments les plus vétustes et déficients.

## **5.4 Cours Eco-Drive pour le Service des routes**

« Economie + Ecologie + Sécurité », voici les trois clés d'une conduite « Eco-Drive ». En mettant à profit les quelques enseignements de cette manière responsable de conduire, la consommation de carburant, les émissions de CO<sub>2</sub> et l'usure du véhicule sont considérablement réduites. De plus la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route s'en trouve également optimisée. Que de bonnes raisons donc, d'adopter la méthode « Eco-Drive » !

Conscients de ces multiples bénéfices, le SR a décidé de former l'ensemble de ses collaborateurs, soit plus de 450 personnes, à ce mode de conduite plus sûr et écologique. Le cours, d'une demi-journée, a été organisé comme une formation continue afin d'augmenter l'acceptabilité du projet.

La formation s'est déroulée en trois phases. Premièrement, les participants ont parcouru une dizaine de kilomètres en mode « libre ». Ensuite, ils ont reçu une brève instruction « Eco-Drive ». Enfin, ils ont à nouveau conduit sur une dizaine de kilomètres en appliquant cette fois ce qu'ils venaient d'apprendre. A la fin de l'exercice, un rapport de conduite, contenant notamment des analyses de la variation de la consommation de carburant observée, est remis à chaque participant.

Au vu de la grande faisabilité de la démarche et donc, du grand potentiel de reprise par d'autres acteurs publics et privés, une fiche « action » a été intégrée au classeur « Actions pour la durabilité dans les communes » éditée par l'UDD en avril 2012 (point 8.6).

## **6 Economie et finances**

### **6.1 Certification EcoEntreprise du SG-DINF et du SIPAL**

En 2007, les activités administratives des collaborateurs travaillant sur le site Riponne-Université ont obtenu la certification EcoEntreprise, témoin de la volonté de l'Etat de se montrer exemplaire dans le domaine du développement durable. Poursuivant son engagement en termes d'exemplarité, le Département des infrastructures a également obtenu cette distinction pour le SIPAL.

La certification EcoEntreprise du site Riponne-Université a permis de cerner de nombreux points forts et d'identifier des points faibles. Un dispositif d'amélioration continue a été mis en place. Il concerne notamment la mobilité pendulaire des collaborateurs du site et l'ergonomie des places de travail.

Cette certification EcoEntreprise récompense les nombreuses actions mises en place ces dernières années et vise à valoriser l'un ou l'autre des trois piliers du développement durable : plan de mobilité professionnelle, mesures d'économie d'eau et d'énergie, tri des déchets, utilisation du papier recyclé, enquête de satisfaction auprès du personnel, engagement d'apprentis, etc.

La certification EcoEntreprise est également valorisée dans les appels d'offres publics lancés par l'Etat de Vaud. Dans ce cadre, les entreprises sont appelées à valoriser les actions en faveur du développement durable dans le pôle social et environnemental. Celles qui sont certifiées avec EcoEntreprise ou une autre certification jugée équivalente peuvent obtenir des points supplémentaires. Ainsi, l'Etat montre l'exemple à l'économie privée en se certifiant avec l'outil promu dans le cadre des marchés publics.

Toujours dans le souci d'améliorer son exemplarité, l'Etat de Vaud souhaite poursuivre cette démarche d'amélioration continue avec, pour objectif, d'étendre progressivement le nombre de services certifiés.

## **6.2 Développement durable et marchés publics**

L'ouverture des marchés stimule l'innovation, l'économie et augmente la concurrence. Grandes consommatrices de biens et de services, les collectivités publiques sont appelées à mettre au concours de nombreuses prestations. Les critères intégrés dans les documents d'adjudication des marchés publics représentent un vecteur de choix pour inciter les partenaires de l'Etat à mieux prendre en compte le développement durable dans leurs activités. Précurseur en la matière, le Département des infrastructures (DINF) intègre aujourd'hui systématiquement le développement durable à ses appels d'offres. Les candidats doivent ainsi renseigner leurs contributions pour les composantes sociales et environnementales de la durabilité, ce qui permet de prendre en compte cet aspect dans l'adjudication des marchés.

Cette intégration du développement durable dans les marchés publics a eu valeur d'exemple car les critères y relatifs ont également été intégrés dans le Guide romand sur les marchés publics, [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Afin de sensibiliser les acteurs publics à cette problématique, un cours sur les marchés publics et la durabilité a été ajouté au catalogue du Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP). Ainsi, les acteurs responsables de l'application de cette loi sont au fait des possibilités d'intégrer le développement durable dans les appels d'offre sous leur responsabilité.

## **6.3 Utilisation d'outils de développement durable avec le SPECo**

La loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, prévoit que l'Etat "s'assure que les principes du développement durable sont respectés" (art. 2, lettre a).

Ainsi, au niveau cantonal, cette entrée en vigueur a incité le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) à s'associer à l'Unité de développement durable (UDD) pour analyser quels étaient les moyens d'optimiser plus spécifiquement les projets soutenus dans le cadre de l'appui au développement économique, du point de vue du développement durable.

Il a été rapidement décidé qu'une adaptation de l'outil « Boussole 21 » serait adéquate. Ainsi, le SPECo et l'UDD, en étroite collaboration avec les associations régionales d'appui au développement économique, ont travaillé sur l'évolution de « Boussole 21 » afin qu'il puisse s'appliquer à l'évaluation de projets régionaux. Pour rappel, Boussole 21 est outil d'aide à la décision destiné aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. (point 10.1).

Ainsi, faite en moins d'une heure, l'évaluation d'un projet régional par Boussole 21 permet d'avoir une vision globale du projet, avec une fine analyse des potentiels et des risques liés à celui-ci. Elle permet de gagner en objectivité dans l'analyse globale et de mettre clairement en évidence les impacts positifs et négatifs du projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Depuis février 2009, il est exigé que les dossiers faisant l'objet d'une demande de cofinancement LADE soient évalués avec Boussole21 par les associations régionales d'appui au développement économique.

Enfin, invités par l'Office fédéral du développement territorial, organe soutenant financièrement le projet, le SPECo, une région pilote et l'UDD ont présenté au "Groupe de travail sur l'évaluation de la durabilité au niveau local" l'utilisation qui est faite de Boussole21 dans le cadre de la promotion économique du Canton de Vaud.

## **6.4 Projets exemplaires sous l'angle du développement durable**

Par le biais de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Canton soutient certains projets exemplaires en matière de développement durable, tels que les formations dédiées spécifiquement à cette problématique dispensées en faveur des entreprises, l'encouragement à

l'élaboration de plans de mobilité de sites, le soutien aux certifications délivrées par la « Fondation Nature & Economie », etc. Le Canton soutient également des projets pilotes, par exemple par le biais d'une étude sur les démarches d'écologie industrielle lancées avec le Service eaux, sol et assainissement réalisée en 2010. Le Canton a également engagé, en collaboration avec le Service de la mobilité, une démarche en faveur des plans de mobilité d'entreprises.

Le Département de l'économie œuvre en faveur du développement d'activités en lien avec les technologies de l'énergie et de l'environnement, autrement nommées technologies « vertes » ou encore « cleantech ». Ainsi, dans le cadre d'une politique de promotion sectorielle menée à l'échelle de la Suisse occidentale, le Canton soutient le fonctionnement de la plateforme CleantechAlps, dont la mission consiste à promouvoir les entreprises et les instituts de recherche de la région actifs dans le domaine des cleantech. Par ailleurs, le Canton finance depuis plusieurs années la construction d'un Technopôle de l'environnement à Orbe, un site destiné à héberger des sociétés actives dans le domaine de l'environnement, tournées vers la réalisation de projets concrets. A terme, un bâtiment de plus de 6'000 m<sup>2</sup>, des halles industrielles, des bureaux et des laboratoires seront à disposition d'entreprises actives dans les technologies de l'environnement.

Le Canton soutient différentes initiatives privées qui lui permettent de se profiler sur la scène internationale dans le domaine des cleantech et du développement durable, notamment des événements professionnels dédiés, des challenges technologiques et humains (Planet Solar, Solar Impulse)

## **6.5 Evaluation du programme cantonal de la NPR**

La nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (NPR) prévoit que le développement durable soit pris en compte. Et depuis 2007, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) demande à ce que les programmes cantonaux de mise en œuvre de la NPR soient évalués par le biais de l'outil « Evaluation de la durabilité (EDD) » développé par la Confédération. Ce type d'évaluation pour un programme quadriennal d'importance est nouveau, mais sera certainement demandé plus systématiquement à long terme.

Pour répondre à cette nouvelle exigence, le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), en collaboration avec l'UDD, s'est donc appuyé sur cet outil pour analyser le programme vaudois 2008-2011 de mise en œuvre de la NPR. L'évaluation, reprenant les 15 critères de développement durable du Conseil fédéral, a permis de mettre en lumière, par axe thématique, les actions réalisées et celles encore à développer. L'utilité de l'outil « Boussole21 » pour évaluer des projets de natures très différentes a également été soulignée.

Outre le fait d'avoir une vision d'ensemble du programme de mise en œuvre de la NPR sur le territoire vaudois sous l'aune du développement durable, cette nouvelle collaboration de l'UDD avec le Département de l'économie (DEC) a permis de renforcer sensiblement les liens entre les deux entités importante à l'implémentation de la durabilité au sein de l'Etat de Vaud.

## **6.6 Description des emplois, classification des fonctions et système de rémunération (Decfo-Sysrem)**

Le projet Decfo-Sysrem est le projet qui a permis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2008 de la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud qui poursuit en particulier les objectifs de transparence, de simplification et d'équité.

La mise en œuvre de cette politique salariale a répondu à l'objectif premier de simplification. Le nombre de fonctions a été divisé par trois et le nombre de niveaux de fonction par plus de cinq. L'échelle des salaires et le modèle de progression mis en place démontrent que les objectifs de transparence et d'équité ont également été remplis : plus de système différencié selon les fonctions, à un niveau de fonction correspond une seule classe de salaire et même amplitude salariale de 45% d'une classe à l'autre.

Il est difficile d'établir un bilan de l'attractivité de la nouvelle politique salariale vis-à-vis de l'extérieur, faute d'instruments de comparaison avec d'autres organisations publiques ou privées. A l'interne, le

premier constat qui peut être fait est que le nouveau système s'avère favorable pour une grande partie des collaborateurs-trice-s.

## **6.7 Recadre : égalité hommes-femmes parmi les cadres de l'administration**

En 2010, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a piloté une recherche intitulée RECADRE « L'égalité parmi les cadres de l'Administration cantonale vaudoise - Constats, enjeux et perspectives ». Plus de 1000 personnes cadres ont répondu au questionnaire. Cette enquête fait un état des lieux de la situation des cadres dans l'Administration cantonale vaudoise sous l'angle du genre.

Elle vise à identifier les difficultés que rencontrent comparativement les femmes et les hommes cadres au cours de leur trajectoire professionnelle, à dégager les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles et à trouver des mesures favorisant l'égalité dans les faits. Le projet RECADRE a été piloté par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Les résultats de la recherche ont été portés à la connaissance du Conseil d'Etat afin d'inscrire cette question dans la politique des ressources humaines cantonale 2011-2015. Pour ce faire, la cheffe du BEFH a été nommée au Comité de pilotage de cette politique. Durant le premier semestre 2012, les principales conclusions de l'enquête seront largement diffusées auprès des chefs de service, des responsables des ressources humaines, des cadres et du public.

## **6.8 Journée « Futur en tous genres »**

Depuis 2003, la journée Oser tous les métiers (jom), destinée aux élèves de 5ème, 6ème et 7ème années scolaires a lieu le deuxième jeudi de novembre.

Ses objectifs principaux sont de permettre aux filles et aux garçons d'explorer des univers professionnels nouveaux et d'élargir leurs horizons dans la perspective des choix à venir et de permettre aux jeunes d'aborder librement avec leurs parents, sans préjugés, des questions sensibles telles que leur vision de l'avenir, l'enjeu du choix professionnel, les places respectives du travail et de la famille dans la vie.

Cette action consiste, pour les filles à accompagner leur père ou un proche, et les garçons, leur mère ou une proche dans leur journée de travail. Dans ce cadre les enfants prennent connaissance du déroulement d'une journée habituelle de l'accompagnant, il est inclus dans ses activités et les professions de ses collègues lui sont présentées. En un mot les enfants ont un aperçu du monde du travail. Les filles qui partagent une journée de travail avec leur père, ou un proche, découvrent des professions qui leur sont souvent inconnues puisque deux tiers des hommes exercent un métier dit "masculin". De leur côté, les garçons qui accompagnent leur mère, ou une proche, découvrent généralement des professions dites « féminines » ou des activités aujourd'hui encore majoritairement effectuées par des femmes (ex: travail domestique).

Le Bureau de l'égalité organise également chaque année des ateliers thématiques qui accueillent plus de 450 enfants : Parlement des filles, ateliers d'informatique, découverte des métiers d'infirmier et de la petite enfance pour les garçons. Ces activités ont pour objectif de favoriser la mixité dans des domaines professionnels atypiques.

# **7 Production et consommation**

## **7.1 Politique d'achat de véhicules pour le Service des routes**

Le parc de véhicules de l'État de Vaud est essentiellement composé de véhicules d'intervention dotés de nombreux équipements complémentaires. Il ne comprend pratiquement pas de voitures de fonction. Le SR et la Police cantonale représentent à eux seuls 55% du parc des véhicules. Les achats de ces véhicules s'effectuent par le biais d'une commission centrale d'achat qui collabore avec l'Unité

de développement durable pour effectuer les appels d'offres avec comme objectif de mettre en place une politique d'achat de véhicule responsable.

Dans le cadre d'un appel d'offres d'une flotte de véhicules utilitaires pour la division Entretien du réseau du Service des routes, la priorité a été donnée à la réduction du nombre de kilomètre parcourus avec des véhicules privés et des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux activités de la division. La pertinence d'acquérir une flotte de nouveaux véhicules, plus compacts et moins polluants, a été évaluée positivement. Ainsi, 21 camionnettes ont été achetées en 2008, et 5 véhicules légers neufs en 2011. Cet achat a été doublé d'une autre mesure, celle de rationaliser les tâches afin de diminuer les déplacements des employés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont très encourageants. En effet, bien que le nombre de véhicules composant la flotte du SR ait été augmenté, le nombre total de kilomètres parcourus a pu être réduit de 38% et les émissions de CO<sub>2</sub> diminuées de 126 tonnes en comparaison avec 2007.

## **7.2 Appel d'offres du Partenariat des achats informatiques romand**

Depuis 2010, le matériel informatique acheté par le Partenariat des achats informatiques romand (PAIR), dont fait partie le Canton de Vaud, répond à des critères environnementaux et à des exigences de responsabilité sociale. C'est en collaboration avec l'UDD, que le PAIR, réunissant plusieurs cantons, organismes et entreprises publics et parapublics de Suisse romande, a lancé cet appel d'offres exemplaire en matière d'achat responsable. Cette volonté se traduit principalement par le fait que certaines exigences environnementales sont devenues éliminatoires. Désormais, pour avoir une chance d'être retenus, les produits doivent en effet obligatoirement être labellisés par un organisme agréé.

Au niveau des exigences sociales, des critères sociaux ont été développés afin d'inciter les bonnes pratiques et refléter au mieux les engagements des soumissionnaires pour promouvoir la durabilité au niveau de la production. En effet, ces critères ne peuvent être éliminatoires en raison de la multitude de sous-traitants asiatiques impliqués dans la production et de l'impossibilité induite de garantir le respect des conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur l'entier de la chaîne de production.

Les aspects liés à la promotion de la durabilité représentent ainsi 20% du total des critères d'adjudication. Les entreprises s'étant engagées à améliorer les conditions sociales tout au long de leur chaîne de production se voient ainsi légitimement favorisées.

## **7.3 Achats de vêtements de sécurité**

Dès 2012, l'acquisition et la location d'équipements de protection individuelle (EPI) par le Service des routes sont soumises à une évaluation environnementale et sociale. En effet, des critères y relatifs ont été intégrés dans les appels d'offres afin de refléter, dans les critères d'adjudication, cette volonté d'agir en faveur de la durabilité.

La prise en compte du développement durable est faite à deux niveaux : certains critères concernent la contribution du soumissionnaire aux composantes sociale et environnementale du développement durable – par exemple, adoption d'un code de conduite se référant explicitement aux normes fondamentales de l'OIT et programme de mise en œuvre ; adhésion du soumissionnaire à une initiative « multi-acteurs » de responsabilité sociale. Les autres permettent d'évaluer plus finement la qualité technique des produits proposés – par exemple, part de coton biologique/équitable ou part de polyester recyclé pour les textiles ; présence de PVC et de plastiques halogénés dans les emballages.

Grâce à cette intégration de nouveaux critères dans ses appels d'offres, le Service des routes s'est concrètement donné les moyens d'agir pour promouvoir la durabilité auprès de ses fournisseurs et de remplir son devoir d'exemplarité. En effet, les critères environnementaux et sociaux représentent près de 15% des points évalués dans l'attribution du marché !

## 7.4 Guide des achats professionnels responsables

Parallèlement à la mise sur pied d'une politique d'achat responsable de la CADEV, le « Guide des achats professionnels responsables » a été publié en 2009. Réalisé conjointement par les Cantons de Genève et Vaud, et l'Association des communes genevoises, cette publication est une mine d'informations essentielles à l'intention des décideurs et acheteurs intéressés de mettre en place ou renforcer une politique d'achat intégrant les critères d'un développement durable.

L'objectif de ce guide est de donner moyen à son utilisateur de cibler aisément les critères et les labels qui garantissent le caractère durable du bien acheté, tant au niveau de son processus de production, de son utilisation que de son élimination. On l'aura compris : tout l'enjeu, mais aussi la difficulté de l'exercice, a été de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de l'objet et ce, pour les nombreuses catégories d'achat concernées (hors bâtiment et génie civil) – papier, fournitures de bureau, matériel électronique, mobilier, vêtements, produits de nettoyage, véhicules, restauration, hébergement, entretien des espaces verts, etc.

Outil résolument axé sur la pratique, le Guide des achats professionnels responsables présente non seulement des critères à prendre en compte lors des rédactions d'appels d'offres et autres documents techniques, mais explique également les raisons, enjeux sociaux et environnementaux qui ont conduit à l'élaboration des critères. Pour chaque catégorie d'achat, une fiche synthétique renseigne sur la problématique générale, fournit des recommandations sur les aspects à prendre en compte en priorité, liste les principaux labels existants et donne enfin quelques conseils simples à retenir et à mettre en œuvre pour s'orienter vers une politique d'achat globalement responsable.

Le Guide des achats professionnels responsables est accessible via le site Internet, [www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch). Une version papier est disponible auprès du Canton de Genève. Un Jalons assure la promotion de la démarche auprès des communes notamment. Enfin, un cours spécifique aux politiques d'achats a été intégré au programme du Centre d'éducation permanente (CEP) en 2012.

En raison de l'exemplarité de la démarche initiée et de son grand potentiel de reprise, ce projet a reçu le soutien de la Confédération. En effet, l'Office fédéral du développement territorial, dans le cadre de la politique intégrée des produits de la Confédération (PIP), considère ce genre de démarches comme prioritaires pour une mise en œuvre rapide et efficace du développement durable dans la gestion interne des administrations locales.

## 7.5 Politique d'achat de la CADEV

L'amélioration de nos modes de production et de consommation représente une condition incontournable d'un développement durable. Dans ce sens, l'Etat de Vaud a inscrit dans ses directives administratives (DRUIDE) depuis 2001, l'engagement de sa Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV) à prendre en compte des critères de développement durable dans sa politique d'achat. L'objectif est donc de prendre en compte, en plus d'un bon rapport qualité/prix et d'un délai de livraison adapté, les trois pôles du développement durable pour chaque catégorie de fournitures proposée. Il s'agit de promouvoir une production et une consommation socialement responsables et compatibles avec l'environnement et ainsi de renforcer le rôle d'exemplarité de l'Etat. A ce niveau là, un grand chemin a été parcouru par la CADEV, en étroite collaboration avec l'UDD.

La CADEV approvisionne tous les services et offices de l'administration en équipements et fournitures. Mobilier, machines, papier, matériel scolaire, livres supports d'enseignement sont quelques exemples des articles commandés en nombre. Au vu de la grande diversité de biens proposés dans le catalogue de la CADEV, intégrer le développement durable de manière systématique dans la politique d'achat a donc nécessité méthode et rigueur.

Dans un premier temps, les achats ont été analysés pour identifier l'ensemble des familles de fournitures et de matériel proposés et des critères de durabilité ont été identifiés pour chacune des catégories de produits. Ensuite, les mesures déjà prises en faveur du développement durable ont été mises en évidence. En effet, la CADEV propose depuis longtemps des produits respectueux de l'environnement et correspondant à des critères de développement durable, mais ce choix souvent basé sur le simple bon sens et les labels existants, et ne s'applique qu'à une partie du catalogue (papier recyclé par exemple). Ainsi, pour renforcer cette politique globale d'achat responsable et

systématiser les bonnes pratiques, des axes forts (liés aux montants financiers dépensés ou sur le volume commandé) sur lesquels il serait judicieux et prioritaire d'agir ont été ciblés. Les critères de développement durable sont largement intégrés dans le processus de sélection de produits afin de pouvoir être déjà considérés en amont du processus d'achat et pris en compte lors du choix final. L'application des conseils fournis dans le « Guide des achats professionnels responsables sur Internet » se poursuit.

## **7.6 Déclaration des impôts sur Internet**

Toute simplification administrative mise en place par l'administration cantonale des impôts (ACI) a un impact non négligeable sur les citoyens, dont elle est par essence très proche. C'est en 2004 déjà, que l'ACI a introduit le logiciel Vaudtax permettant au contribuable de remplir sa déclaration en ligne. Ce logiciel a depuis lors été développé selon les principes du logiciel libre. Premier canton suisse à offrir cette prestation, qui est utilisée par 48.9 % des contribuables ce jour sur 50 % des déclarations quittancées, le Canton de Vaud a depuis lors simplifié en continu le rapport des administrés avec les impôts. Par exemple aujourd'hui, tous les contribuables hormis les indépendants et les personnes avec de nombreux titres déposés en banque, peuvent simplement envoyer leurs déclarations par Internet sans signature et sans aucune pièce justificative. Ceci permet d'économiser du papier pour un volume d'environ 6'000 cartons d'une part, un volume important de place de stockage, ainsi que de minimiser les échanges physiques de documents et leur manipulation !

La gestion cantonale des impôts par l'ACI fait partie du projet Cyber administration, et plus précisément de la Cyberfisacilité (relations avec le contribuable) qui permettra à terme à chaque contribuable d'avoir accès à son compte fiscal (taxation et perception).

## **7.7 Projet de loi sur l'agriculture**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la loi cantonale sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) élaborée par le Service de l'agriculture (SAGR) comprend différents éléments directement en lien avec le développement durable.

Ainsi, l'art. 2 de la loi sur les objectifs indique que l'Etat prend des mesures subsidiaires, instituées en complément de celles prises par la Confédération, visant à : [...], ltr. f. appliquer la politique agricole fédérale et cantonale de manière efficiente et simple, en évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux, coordonner les contrôles et gérer le système d'information agricole; [...]. Cet article a débouché sur le projet d'un monitoring de l'agriculture vaudoise à l'aune de critères de développement durable et pas uniquement économiques.

La politique agricole cantonale qui découle de la LVLAgr est au final constituée d'un ensemble cohérent d'actions et de moyens publics (mesures) permettant d'assurer un équilibre entre Économie-Écologie et Société tout en responsabilisant les acteurs et bénéficiaires concernés par cette politique (subsidiarité du soutien, délégations de tâches ou de compétences, participation consultative, coordination verticale et horizontale, etc.).

Ce projet de loi a été fait en étroite collaboration avec l'UDD qui se tient notamment à disposition du SAGR pour mettre en place un système d'évaluation et de suivi des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la LVLAgr lors de la législature 2012–2017.

# **8 Cohésion sociale et santé**

## **8.1 Inventaire des actions « promotion de la santé » conduites par l'ACV**

Dans le cadre de l'élaboration du cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2012-2017, le SSP a notamment octroyé un mandat à l'association equiterre qui consistait à faire un état des lieux des actions conduites par les départements de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) qui vont dans le sens de la promotion de la santé et de la prévention auprès de la population vaudoise. Cette collecte d'information a été réalisée dans le cadre d'un atelier auquel 18 personnes ont participé le 18 mars 2011.

Les actions retenues touchent notamment les domaines de l'air, l'énergie et le climat (13), de l'alimentation et de l'activité physique (10), du sentiment de sécurité et de bien-être (8), de la nature, du paysage et de la qualité du territoire (7). Ce projet a permis aux différents services de l'ACV (DSE : SCAV, BEFH, SEVEN, SESA; DFJC : DGEP, SPJ, DGEO ; DEC : SpeCo, SEPS, SDE, SAGR; DINF : RH, SIPAL, UDD; DSAS : SPAS, SSP, DINT : SECRI; DFIRE : statVaud) de discuter et échanger sur les activités respectives qui ont un impact potentiel sur la santé de la population vaudoise.

La démarche a montré que les actions menées dans les secteurs non sanitaires ont une influence directe et indirecte sur la santé de la population. L'analyse réalisée par le biais des déterminants de la santé a fait ressortir également le caractère transversal de la promotion de la santé et la prévention et la contribution que les secteurs non sanitaires peuvent apporter dans ce domaine.

## **8.2 Programme FORJAD**

L'absence de formation professionnelle est l'un des facteurs déterminants qui explique l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) dans le Canton de Vaud comme ailleurs. Dès lors, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département de l'économie (DEC) ont intensifié leurs échanges afin de mettre en place une politique d'insertion en faveur de ce public particulièrement exposé à un risque de marginalisation durable. En mai 2006, le Conseil d'Etat a donc décidé de lancer l'expérience pilote FORJAD visant l'insertion des jeunes bénéficiaires RI par la formation professionnelle.

Depuis cette date, 1'482 jeunes ont été inscrits dans le programme. 287 jeunes ont achevé leur formation avec succès (avec un taux de réussite aux examens de 83%) et 628 sont actuellement en cours de formation. Le taux de réussite globale du programme s'élève à 65%, ce pourcentage comprend l'ensemble des jeunes qui poursuivent le programme et ceux qui ont terminé leur cursus. L'étude plus particulière de la volée ayant réussi ses examens en 2010 montre que, 15 mois après la fin de leur formation, 68% des jeunes contactés ont décroché un emploi. Enfin, sur les 287 diplômés, 224 ne bénéficient plus de l'aide sociale.

Les bons résultats de l'expérience pilote et la volonté politique d'offrir aux jeunes la possibilité de poursuivre leur formation hors de l'aide sociale ont abouti en 2009 à l'introduction définitive de FORJAD à titre de programme d'insertion, avec, en corolaire, l'harmonisation des normes financières de soutien entre l'aide sociale et le système des bourses d'études. Le programme FORJAD permet ainsi aux jeunes bénéficiaires du RI d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'étude (prenant alors le relais du RI).

Le programme FORJAD s'articule en trois grandes étapes :

- la préparation à l'entrée en formation (sous la forme de mesures d'insertion sociale spécifique),
- la formation professionnelle avec un accompagnement individualisé,
- le soutien au placement à l'issue de celle-ci.

Lorsqu'il intègre une formation professionnelle, chaque jeune adulte est en contact avec un intervenant spécialisé. Ce suivi sur 4 axes (professionnel, scolaire, personnel et socio-administratif en fonction des besoins) contribue au maintien en formation professionnelle et à la réussite de celle-ci.

## **8.3 Participation à un organe de coordination interservices**

Le programme de législature 2007-2012 a permis de mettre en place le concept de Case management pour la formation professionnelle à l'intention des jeunes entre 15 et 25 ans sans solution d'insertion professionnelle.

Le pilotage en a été confié à la Direction interservices de la T1 (Transition 1) constituée du DFJC, du DEC et du DSAS. Le SESAF en assure la présidence; l'OCOSP la mise en œuvre.

L'OCOSP a mis en place, dans chacun de ses 5 Centres régionaux, un Guichet T1 qui offre notamment: une prestation du Centre de bilan et d'orientation (C-BO); un suivi personnalisé de type coaching (Start'up) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de formation; l'attribution d'une mesure de transition dans la structure répondant le mieux aux besoins (OPTI, COFOP, SeMo,



préapprentissage en Ecole professionnelle) pour augmenter les chances d'accéder au métier envisagé ou construire un projet de formation.

Pour 2011, quelque 1'730 jeunes de 15 à 25 ans ont bénéficié de l'une ou l'autre des Mesures ci-dessus, et sur les 8'595 élèves sortant de la scolarité obligatoire, seules une trentaine de situations étaient « inconnues » lors du pointage réalisé à fin octobre.

### **Engagement en faveur des places d'apprentissage**

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par l'opération Jobapp, commencée en 2010 avec le soutien de la Confédération. Par ses visites sur le terrain, Jobapp, subventionné à cet effet, a incité des entreprises à ouvrir plus de 800 places à l'apprentissage.

## **8.4 Prestations complémentaires pour les familles**

Suite à une phase importante de préparation, une consultation cantonale, un travail parlementaire et, à la fin, un vote populaire favorable, les prestations complémentaires pour familles (PC Familles) et la rente-pont pour personnes sans emploi et proches de l'âge légal de la retraite sont entrées en vigueur au 1er octobre 2011. Ce dispositif permet d'éviter aux familles concernées qui disposent de revenus d'une activité lucrative ou de personnes proches de l'âge légal de la retraite d'éviter le passage par l'aide sociale, soit un dispositif lourd administrativement et peu adapté à ces situations.

Désormais, la législation fixe le niveau des prestations comme les montants plafonds accordés pour le remboursement des frais de garde et de maladie.

Une commission permanente d'évaluation du dispositif présidée par le chef du DSAS a aussi été constituée. Y siègent des représentants du Conseil d'Etat, des associations d'employeurs, des associations d'employés, des communes vaudoises.

Le financement du dispositif est assuré d'abord par une cotisation de 0.12% sur les salaires, répartie paritairement entre les salariés et les employeurs.

L'objectif à terme est que le régime des PC Familles touche plusieurs milliers de familles exerçant une activité lucrative et vivant avec des enfants de moins de 16 ans parmi lesquelles 900 étaient auparavant bénéficiaire du revenu d'insertion (RI). La rente-pont devrait toucher entre 200 et 300 personnes âgées de plus de 62 ans pour les femmes et de plus de 63 ans pour les hommes.

A mi 2012, le nombre de bénéficiaires est d'environ 1000 ménages.

## **8.5 Un enfant, une allocation**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est entré en vigueur un nouveau dispositif cantonal d'allocations familiales. Désormais, le droit aux allocations familiales est étendu aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante et aux personnes sans activité lucrative.

Toutes les personnes exerçant une activité lucrative indépendante domiciliées dans le canton de Vaud peuvent prétendre aux allocations familiales dans le respect de critères posés par la législation cantonale. Il faut savoir que le régime fédéral des allocations familiales va être étendu à ces situations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et qu'il faudra adapter légèrement le cadre cantonal.

Ces régimes sont fondés sur le principe de la solidarité. Toutes les personnes indépendantes sont amenées à participer à son financement par une cotisation unique proposée par les personnes concernées, puis fixée par le Conseil d'Etat.

Les parents sans activité lucrative bénéficient depuis 2009 d'allocations familiales pour autant que leur revenu imposable ne dépasse pas CHF 54'720.- par an (CHF 4'560.-/mois), qu'ils ne touchent pas de prestations complémentaires de l'AVS/AI et dans la mesure où aucune personne salariée ou indépendante ne peut faire valoir un droit aux allocations pour le même enfant.

La révision a permis de soutenir financièrement les parents lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans, via l'octroi d'allocations calquées sur les allocations perte de gain fédérales en cas de maternité. L'extension de ce dernier régime au niveau du canton a permis aussi de combler

les lacunes du régime fédéral dans les situations où la mère n'en remplit pas les conditions d'assurance.

Le régime cantonal en vigueur depuis le 1er janvier 2009 a complété le dispositif fédéral d'allocations familiales et répondu au mandat constitutionnel vaudois qui prévoit le respect du principe « 1 enfant, 1 allocation ». Désormais, la plus grande partie des familles du canton bénéficient d'allocations pour ses enfants et les parents adoptifs ont les mêmes droits que les autres parents pour accueillir leurs enfants.

## **9 Sensibilisation, information, formation et éducation**

### **9.1 Forum développement durable et formation**

En matière d'éducation au développement durable, le mois de novembre 2011 a été marqué par la tenue du premier Forum « Développement durable et Formation ». Placée sous le thème « Quelle contribution de la formation au développement durable ? », cette première édition a été une réussite, tant au niveau de sa fréquentation que des enseignements tirés des débats.

Organisé sous l'égide de l'Etat de Vaud avec la participation de nombreux partenaires (dont l'Université de Lausanne, l'EPFL, la HES-SO, la CIIP, la HEP Vaud, la Fondation Education et développement et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement), le Forum a été une occasion de choix d'aborder la question du développement durable de la scolarité obligatoire à l'université.

Durant deux jours, les 160 participants ont pu approfondir leurs connaissances des différentes facettes du développement durable et débattre des finalités des besoins de la formation et de l'éducation en la matière. Conférences plénières, communications courtes et ateliers ont fait émerger de nouvelles pistes de réflexion, tant au niveau du processus que du contenu des programmes. Un des enseignements forts est le besoin essentiel de mettre en lien le développement durable, la complexité croissante de notre monde et la formation dans notre société actuelle.

Afin de favoriser la venue des étudiants et professionnels de la formation et de l'enseignement, la participation au Forum était reconnue par une attestation de la HEPL égale à 1,5 jours de formation continue.

### **9.2 Cours pour le centre d'éducation permanente de la fonction publique**

Selon l'Agenda 21, ce sont les départements et les services qui sont responsables de la mise en œuvre du développement durable. Pour les soutenir dans cette démarche, le Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP) et l'Unité de développement durable mettent sur pied des cours d'accompagnement abordant les thématiques suivantes :

- **Développement durable : actions et politiques dans le Canton de Vaud**  
L'objectif est d'expliquer le concept de développement durable et les principaux fondements de sa mise en œuvre. Des projets concrets et représentatifs de l'intégration de la durabilité au sein des administrations publiques sont présentés.
- **La Boussole21: un outil pour évaluer la durabilité de tout projet**  
Le but de ce cours est d'expliquer le fonctionnement de cet outil d'évaluation de la durabilité de tout projet. Le cours favorise l'apprentissage par la pratique car c'est en analysant leur propre projet que les participants s'approprient l'outil web Boussole21.
- **Repère pour élaborer un Agenda 21 communal**  
Ici, les différentes étapes des processus de conception et de mise en œuvre d'un Agenda 21 sont détaillées et les rôles des multiples acteurs décrits afin d'aider les participants à se projeter dans l'initiation d'une telle démarche.
- **Achats responsables**

Ce cours a été intégré au catalogue du CEP en 2012, suite à la publication d'un Guide des achats professionnels responsables. Il a pour principale ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de procédures d'achats responsables.

Ces cours offre la possibilité aux collaborateurs de la fonction publique de découvrir différentes facettes du développement durable, selon leurs besoins spécifiques. Il est à noter que durant cette dernière législature, le catalogue du CEP s'est enrichi de cours intégrant le développement durable, ce qui participe clairement à la diffusion des bonnes pratiques au sein même des administrations publiques.

### **9.3 Fiches "Développement durable au travail"**

Le développement durable nécessite l'engagement de tous! Qu'il s'agisse de la mise en place d'un Agenda 21 ou d'implanter les principes du développement durable au quotidien, chaque démarche est d'importance. Dans ce sens, les fiches "Développement durable au travail" élaborée par l'Unité de développement durable contiennent des informations pratiques pour toute personne qui désire s'investir concrètement.

Téléchargeables en ligne, sur le site [www.vd.ch](http://www.vd.ch), elles renseignent sur les façons d'agir en faveur de la durabilité, sur les impacts liés au travail grâce à la description du cycle de vie des biens et services utilisés ainsi que sur les fondements scientifiques à l'origine des recommandations émises.

La structuration par chapitre thématique (matériel, énergie, mobilité, santé et sécurité, déchets) permet à l'utilisateur de trouver rapidement l'information recherchée. Si les fiches ont été élaborées prioritairement à l'intention des collaborateurs de l'administration, elles recensent des éléments pouvant être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la société – entreprises, acteurs parapublics, société civile, individus.

De part leur accès gratuit sur Internet et leur structuration très claire, les fiches « développement durable au travail » permettent d'informer très largement sur les enjeux de l'intégration des principes de la durabilité dans le monde du travail.

### **9.4 Les Assises du développement durable**

Organisées par l'UDD, les Assises du développement durable réunissent les collaborateurs de l'administration concernés par l'Agenda 21 cantonal et les entités de la société civile intéressées. Elles sont l'occasion de faire le point sur les actions de développement durable réalisées ou en cours, de présenter des actions de développement durable exemplaires avec un fort potentiel de reprise, de stimuler différents savoir-faire, ainsi que de contribuer au développement d'un réseau.

Les premières Assises ont eu lieu en 2008, à l'occasion de la restitution de la démarche Agenda 21. En 2009, elles ont porté sur la thématique du climat et ont eu lieu au CHUV. L'intervention de différents conférenciers - Monsieur A. Fragnière, chercheur à l'UNIL, Monsieur J. Laville de la fondation Ethos et Monsieur Y. Christen, du projet Carbo d'Amont – a permis de faire le point sur la situation actuelle aux niveaux international, national et cantonal, et d'offrir une tribune aux démarches concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique. Par exemple, le CHUV, l'UNIL, l'EPFL et l'ACV ont eu l'occasion de présenter des actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effets de serre et des projets planifiés pour les années à venir (plans de mobilité, développement des énergies renouvelables, assainissements énergétiques, etc.). Cette problématique, hautement d'actualité, a suscité un réel intérêt auprès des nombreux collaborateurs de l'administration cantonale et du CHUV.

Reconduites en 2011, les Assises du développement durable ont pris la forme d'un Forum abordant le thème du développement durable et de la formation (voir point 8.1).

### **9.5 Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat de Vaud**

Les nouveaux collaborateurs de l'Etat de Vaud et du CHUV sont invités à participer à une demi-journée d'accueil. L'objectif est de les rendre plus familiers avec le canton et ses autorités ainsi qu'avec leur environnement de travail. Ainsi, après avoir visionné un film sur le canton de Vaud et sa

diversité, après avoir été accueillis par un Chef de service et un Conseiller d'Etat et reçu diverses informations pratiques, les nouveaux collaborateurs ont la possibilité de se rendre sur différents stands pour trouver des informations et surtout pour poser des questions.

L'Unité de développement durable tient est présente à l'instar de la sécurité informatique, de la caisse de pension, du bureau de l'égalité, du CEP et de la santé au travail. Les nouveaux collaborateurs peuvent se familiariser avec le développement durable en calculant leur empreinte écologique et en emportant la série de fiches « le développement durable au travail » où ils trouveront des trucs et astuces pour mettre en pratique le développement durable à leur place de travail. C'est l'occasion pour l'UDD de se faire connaître et de rappeler ses missions de conseil et d'appui pour les différents services de l'administration.

## **9.6 Un guide pour la durabilité dans les communes**

Comme l'affirme le Conseil d'Etat vaudois dans son programme de législature 2007-2012, au sujet de l'Agenda 21, il « ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous ». En la matière, la mobilisation des communes, possédant un fort degré de décision dans de nombreux domaines (urbanisme, transport, environnement, etc.), est essentielle. Ainsi, l'Etat doit se donner les moyens de les sensibiliser et les inciter à entamer une démarche de durabilité. Pour toucher l'ensemble de ces acteurs au cœur de la concrétisation du développement durable, l'Unité Développement durable a édité un guide « Actions pour la durabilité dans les communes », en partenariat avec de nombreux services de l'administration. Il a été diffusé auprès de toutes les communes vaudoises.

Chaque commune agissant de différentes manières en faveur de la durabilité, les objectifs poursuivis par le Guide sont de valoriser les actions déjà réalisées, de contribuer à renforcer et de pérenniser les démarches de durabilité entreprises, ainsi que de développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Le Guide est constitué d'un Jalons et d'un d'un recueil de fiches disponibles sur Internet ([www.vd.ch/communes](http://www.vd.ch/communes)) et sous format papier. Le Jalons présente, de manière simple, deux façons d'implémenter le développement durable au niveau communal : la mise en œuvre d'un programme de développement durable (Agenda 21) et la concrétisation d'actions spécifiques. C'est cette deuxième piste qui est approfondie dans le recueil, à travers la présentation d'environ septante exemples d'actions concrètes. Classés par thématique, la pluparts des projets présentés ont déjà été réalisés et possèdent donc un pouvoir de reproductibilité élevé.

Pour chaque projet, une présentation claire du temps et des ressources nécessaires, ainsi qu'une description synthétique de l'action et des avantages attendus, permet à l'utilisateur de cibler les projets étant les plus en phase avec ses propres attentes, besoins et ressources. L'outil, très axé sur la pratique, aide ainsi les communes, notamment les petites dont les moyens pour mettre en œuvre la durabilité sur le territoire sont réduits, à prendre le problème « bout à bout » et à agir progressivement, dans les axes qu'elle juge prioritaires.

Le Guide a reçu un accueil très favorable des communes vaudoises. Pour certaines d'entre elles, il a même été une impulsion décisive dans l'initiation de démarches de durabilité. Le succès dépasse même les frontières cantonales et nationales : des commandes venant du Luxembourg et de Belgique ont été reçues, ce qui démontre toute l'aspect novateur de cet outil résolument orienté vers la pratique et sa grande utilité pour mettre en œuvre de développement durable au niveau local !

## **10 Communication**

### **10.1 La collection Jalons : présentation de l'action de l'Etat de Vaud en faveur de la durabilité**

Poser un « jalon », c'est donner un repère. Pour informer de l'action de l'Etat de Vaud en matière de développement durable, la collection Jalons a été créée. Elle compte aujourd'hui 12 numéros et aborde des sujets variés – exemples d'actions durables, agenda 21 de service, outils de

développement durable, etc. Depuis 2007, pas moins de sept numéros sont venus enrichir la collection.

En 2009, deux ouvrages ont été édités. Le premier « 26 exemples concrets de développement durable » présente des projets de mise en œuvre de développement durable au sein de l'Etat. Quant au second, il s'agit d'une introduction à l'outil « Sméo - Fil rouge pour la construction durable » développé par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

En 2010, un Jalons a accompagné la diffusion du « Guide des achats professionnels responsables sur Internet » qui présente les critères de durabilité à prendre en compte dans une politique d'achat durable. En fin d'année, Boussole 21 a également été présentée dans un numéro de la collection afin de promouvoir son utilisation via le site [www.boussole21.ch](http://www.boussole21.ch).

En 2011, le Canton de Vaud a publié le guide « Actions pour la durabilité dans les communes », constitué d'un Jalon et d'un recueil de fiches d'actions. Le Jalons présente deux façons d'agir pour promouvoir la durabilité au niveau communal, à savoir l'Agenda 21 et des actions spécifiques. C'est cette deuxième façon d'agir, spécialement bien adaptée aux petites communes aux moyens réduits, qui est approfondie à travers le recueil de fiches.

Dans le courant du premier semestre 2012, trois Jalons ont été publiés. Le premier concerne l'Agenda 21 mis en place par le Service des routes, le second, les Bilans CO<sub>2</sub> et développement durable des activités de fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise, et le dernier concerne la mise à jour des indicateurs de développement durable réalisé par l'Unité de développement durable.

La collection Jalons est un moyen efficace et apprécié de communiquer sur l'action de l'Etat en matière de mise en œuvre du développement durable. Largement distribués, ils remplissent leur rôle d'information et vont même au-delà : accompagnent souvent la sortie d'outils mis en œuvre au niveau cantonal, ils visent à en vulgariser le fonctionnement, en expliquer les avantages et décrire comment ils peuvent être appliqués au niveau local. L'efficacité de ce moyen de communication dans la diffusion des bonnes pratiques s'est notamment confirmée avec les jalons sur le Guide des achats responsables, Boussole21 et les actions durabilité dans les communes.

## **10.2 Site Internet [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable)**

La communication sur l'Agenda 21 profite des canaux existants au sein de l'administration tel que la Gazette, le site intranet, le journal Canton-Communes. Enrichi et mis à jour régulièrement, le site Internet [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable) est un vecteur important de communication. Il permet un accès aisé à de nombreuses informations sur le développement durable en général et sur sa mise en œuvre au sein de l'Etat de Vaud. Régulièrement enrichi, le site Internet s'adresse à tout public et contient des informations très variées sur le développement durable en général ainsi que sur l'action de l'Etat de Vaud.

Les informations contenues sur le site concernent, d'une part, la mise en œuvre du développement durable au sein de l'Etat de Vaud. L'Agenda21 cantonal y est largement présenté et les projets en cours évoqués. Tous les outils, développés ou utilisés par l'Administration pour implémenter le développement durable, sont également présentés de manière étoffée – Indicateurs, Boussole21, Quartiers Durables by Sméo, Plateforme CO<sub>2</sub>, Achats.

L'autre partie des informations concerne plus directement les différents internautes puisqu'il s'agit d'éléments leur étant directement adressés - fiches « développement durable au travail » traitant des différents gestes à faire pour préserver son environnement de travail; accès à tous les numéros de la collection Jalons; description des formations en cours ou à venir.

Grâce au site Internet [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable), dont la gestion est assurée par l'Unité développement durable, l'Etat de Vaud bénéficie d'un vecteur d'information efficace, et en fait bénéficier tous les acteurs, et notamment les communes, grâce à une mise en ligne d'informations fournies sur le développement durable !

## 11 Outils

### 11.1 Boussole21

La concrétisation du développement durable nécessite des prises de décisions judicieuses basées sur des informations complètes et transparentes. Dans ce sens, Boussole21 permet une analyse qualitative des forces et des faiblesses d'une politique publique, d'un programme ou d'un projet en termes de développement durable.

Cet outil d'aide à la décision s'adresse à toute personne appelée à prendre en compte le développement durable dans leurs projets. Il permet d'identifier de façon très simple des mesures pour les optimiser, en laissant une large place aux commentaires quant aux impacts positifs et négatifs, aux potentiels d'amélioration et aux risques inhérents des projets.

Son premier avantage est qu'il peut s'appliquer aux niveaux stratégique ou conceptuel, ainsi qu'à des projets concrets de tout type. En outre, il peut s'utiliser tout au long du développement du projet : en amont, pour donner les grandes orientations; durant son l'élaboration détaillée, pour prendre en compte l'ensemble de ses impacts et les optimiser; lors des prises de décision relatives à la réalisation et la mise en œuvre ; a posteriori, afin d'en vérifier les effets concrets.

Sa deuxième plus-value est qu'il favorise l'objectivité. En effet, grâce à une vue d'ensemble du projet intégrant tous les aspects du développement durable, les visions sectorielles sont limitées et les conflits d'intérêts possibles cernés. Les différents acteurs sont ainsi incités à dialoguer de façon constructive des pistes d'optimisation et à prendre des décisions de manière fondée.

Enfin, sa grande force est qu'il a été développé dans une logique d'amélioration continue. En effet, disponible dès 2006 sous la forme d'un tableur Excel, il a été rendu accessible depuis une plateforme Internet ([www.boussole21.ch](http://www.boussole21.ch)) développée en 2008 sous la forme d'un logiciel libre. Boussole21 est régulièrement affinée pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, sur la base de recommandations émanant principalement du Service de la promotion économique et du commerce, des Associations régionales d'appui au développement économique et des participants aux cours du Centre d'éducation permanente. Aujourd'hui, l'état de développement de Boussole21 répond le plus justement possible aux attentes des personnes qui l'utilisent. De plus, grâce au soutien de la Confédération, il est désormais accessible en français, italien et allemand. Il est donc appelé à être diffusé au niveau suisse, voire international, et à évoluer au sein d'une communauté toujours plus large d'utilisateurs.

Sa promotion est notamment assurée par un numéro de la collection Jalons lui étant spécialement dédié. La diffusion de Boussole21 participe à l'atteinte des objectifs fixés dans le programme de législature : elle offre les moyens de vérifier si les actions conduites par l'Etat favorisent le développement durable et incite les autres acteurs de la société, que sont notamment les communes, à évaluer leurs projets.

### 11.2 Sméo – Fil rouge pour la construction durable

Le secteur de la construction représente un défi important en termes de développement durable. Tant au niveau des investissements, des emplois générés, de la qualité sanitaire de l'environnement construit que des ressources consommées et des émissions de gaz à effet de serre induites, les défis sont nombreux pour tendre vers un mode de construction durable.

Etant à la tête d'un parc immobilier d'importance, le devoir d'exemplarité de l'Etat de Vaud est, là-aussi, très fort. Pour se donner les moyens d'orienter la construction de futurs bâtiments et l'exploitation de ceux existants vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable, le SIPAL a développé, aux côtés du Service du logement et des gérance de la Ville de Lausanne, l'outil Sméo.

Cet outil est novateur à plusieurs points de vue : il prend en compte les trois dimensions du développement durable et analyse les impacts de l'ouvrage sur tout son cycle de vie; il peut être appliqué à n'importe quelle phase de projet et facilite ainsi le suivi du projet (de l'intention à la réalisation) ; il s'adapte à une grande typologie d'objets – bâtiment d'habitation collectif ou individuel,

école, hôpital, commerce, etc. ; il a été développé en mode Open Source et est accessible gratuitement sur Internet ; enfin, dans une logique d'amélioration continue, il est appelé à s'adapter à l'évolution du savoir et des normes légales. Tous ces éléments, et bien d'autres encore, en font un outil d'évaluation et d'aide à la décision de choix en matière de construction durable. Son exemplarité et son utilité ont été reconnus au niveau national puisque l'outil a récemment officiellement été référencé comme instrument de planification éprouvé par l'Association nationale eco-bau.

[www.smeo.ch](http://www.smeo.ch)

### **11.3 Quartiers durables by Sméo**

D'ici 2020, le canton est appelé à accueillir 100'000 personnes supplémentaires, principalement en milieu urbain. Afin de limiter le mitage du territoire et l'augmentation des besoins en mobilité, ce développement nécessite un savoir faire et des outils adaptés pour la création de quartiers selon les principes du développement durable. Fort de son expérience, le Canton de Vaud, en partenariat avec le Schéma directeur de l'ouest lausannois et la Ville de Lausanne, a collaboré à l'adaptation de l'outil « Sméo » afin d'en faire un référent national en termes d'urbanisme durable.

Ce travail de transposition de l'Outil Sméo à l'échelle du quartier s'est fait dans le cadre du projet national « quartiers durables » porté par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral du développement territorial (ODT). Le référentiel de critères a ainsi été repensé afin de pouvoir s'adapter à la création de nouveaux quartiers, mais aussi à des opérations de réhabilitation de portions urbaines et à la gestion de quartiers existants. Dans un esprit d'étroite collaboration entre les différents niveaux institutionnels, ce travail a réuni des acteurs nationaux, cantonaux, communaux, privés et associatifs. D'accès gratuit et en ligne depuis 2011, le logiciel fonctionne selon la même méthode que Sméo, ce qui permet de faire ce lien essentiel entre ces deux échelles d'intervention complémentaires.

Penser la qualité de vie à l'échelle du quartier, le défi fut grand, mais les premiers retours d'expériences démontrent que même s'il est perfectible, cet outil d'aide à la décision s'avère être d'une réelle utilité. En effet, il permet notamment de mettre autour de la table les personnes ressources concernées par les différents aspects d'un projet d'urbanisme, de se poser les bonnes questions aux bons moments et ainsi, d'anticiper au mieux les multiples défis posés par la création d'une nouvelle pièce urbaine durable !

Tout comme Sméo, l'outil a été développé dans une logique d'amélioration continue. Dans le cadre d'un programme d'encouragement porté par l'OFEN et l'ODT actuellement en cours, il est appliqué sur 18 projets de quartier. Des accompagnateurs spécialisés forment les personnes de l'administration à l'utilisation de l'outil afin de favoriser son utilisation ultérieure. A la fin du programme, en novembre 2012, ces expériences de terrain seront mises en commun afin d'améliorer le contenu de l'outil, de renforcer sa capacité de s'adapter à différents types de quartier ainsi que d'optimiser la fonctionnalité du site Internet [www.quartiersdurablesbysmeo.ch](http://www.quartiersdurablesbysmeo.ch).

### **11.4 Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud**

Où se situe le canton de Vaud en termes de développement durable? Quel chemin devons-nous parcourir pour maintenir notre qualité de vie? Pour répondre à ce type de questions et faire ressortir les forces et les faiblesses de la société vaudoise, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton en 2006 déjà.

Le système des 90 indicateurs répartis dans 23 thèmes qui sont à la base de ce portrait a été élaboré par l'Unité de développement durable, en partenariat avec l'office StatVD et quatorze services de l'administration. Ces indicateurs visent ainsi à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de développement durable. Ils permettent de comprendre ce qu'est le développement durable, d'assurer son suivi et constituent une source d'information pour décider quelle direction prendre. En prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales, ils informent sur la situation en matière d'exploitation du capital manufacturé, du capital naturel, du capital social et du capital humain. En contribuant à la diffusion des objectifs du développement durable, ils conduisent à une meilleure connaissance et à une prise de conscience des citoyens, des acteurs politiques et de l'administration cantonale.

Le canton de Vaud est le premier canton suisse à avoir construit un système d'indicateurs de développement durable. Il s'est basé sur la méthodologie de la Confédération qui a élaboré les indicateurs suisses de développement durable (MONET) dès 2003.

Suite à la publication du Jalons sur ces indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud en 2006 et à leur mise à jour sur Internet au fur et à mesure de la disponibilité des données, une nouvelle publication Jalons est diffusée en cette fin de législature.

En dernier lieu, les indicateurs-clés du développement durable figurent également dans l'Annuaire statistique du Canton de Vaud.

## **11.5 Un guide pour les manifestations sportives**

Chaque année, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) participe à l'organisation de nombreuses manifestations sportives. Pour leur donner les moyens d'organiser ces événements de manière durable, un groupe de travail composé de collaborateurs du SEPS, de l'Unité de développement durable (UDD) et de la Ville de Lausanne a initié en 2011 l'élaboration un guide simple qui sera accessible sur Internet en 2013.

Cet ouvrage a pour objectif de pallier un manque certain car si les exemples de bonnes pratiques et d'outils facilitant l'intégration du développement durable dans l'organisation de manifestations sportives sont nombreux, ils se limitent le plus souvent à des recommandations du type cahier des charges, sans donner d'éléments pratiques pour les organisateurs.

Tout comme de nombreuses publications réalisées par l'Etat de Vaud, dans un but de promotion du développement durable, ce guide est axé vers le concret et la mise en pratique d'intentions durables. 14 thématiques, allant de la mobilité à l'énergie en passant par les déchets, seront présentées sous forme de fiches pratiques synthétiques : chacune des 84 fiches prévues est conçue comme une marche à suivre pratique et précise. Selon les nouveaux besoins et défis, d'autres fiches pourront être ajoutées au recueil.

Avoir un accès à des informations thématiques, ciblées et pertinentes sont d'un grand avantage pour les organisateurs qui n'ont souvent pas le temps de mettre sur pied une politique de développement durable.

## **12 Partenariats**

### **12.1 Collaboration avec la Fédération des hôpitaux vaudois**

Les établissements membres de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), regroupant l'ensemble des hôpitaux reconnus d'intérêt public du Canton de Vaud, ont décidé d'intégrer la notion du développement durable dans leurs stratégies d'entreprise. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une commission ad hoc qui collabore avec l'Unité de développement durable, ainsi que par la signature d'une charte en 2011. Des partenariats opérationnels ont depuis été mis sur pied.

Comme porte d'entrée dans ce vaste domaine, les hôpitaux de la FHV ont choisi de prioriser l'amélioration de la gestion énergétique, objectif qui s'avère particulièrement pertinent au vu de l'importance et de l'hétérogénéité du parc immobilier hospitalier vaudois. Pour ce faire, les directions pourront s'appuyer sur les compétences et technologies développées à l'HEIG-VD, pour laquelle ce partenariat constitue une mise en commun de ressources intéressantes.

D'autres partenariats sont également prévus, tels qu'avec la Centrale d'Achat des Etablissements Sanitaires (CADES), pour mettre en place une politique d'achats responsables avec l'aide de l'UDD ou encore avec Espace Compétences, centre de formation de la santé et du social.

### **12.2 Collaboration avec le CHUV, l'UNIL et l'EPFL**

Le CHUV et l'UNIL sont deux institutions d'importance qui disposent d'une marge de manœuvre importante en matière d'implantation du développement durable. Inscrite dans les plans stratégiques



du CHUV et de l'UNIL, la mise en œuvre du développement durable incombe à des groupes de travail auxquels l'Unité développement durable collabore.

La démarche du CHUV a permis d'établir un diagnostic complet avec l'outil OKpilot® d'EcoEntreprise. De cette base, sont poursuivies des actions concrètes à l'instar de la mise en place d'un plan de mobilité, d'une politique d'achats responsables et de mesures permettant des économies d'énergie.

Concernant l'UNIL, le rectorat a ratifié un Agenda 21 qui comprend un volet sur l'intégration du développement durable dans l'enseignement et la gestion globale du site. Des professeurs contribuent fortement à la prise en compte de cette problématique, avec pour objectif que chacun développe une culture favorable à la durabilité et que le campus soit géré au plus près des principes y relatifs.

Les synergies entre le CHUV, l'UNIL et l'Administration cantonale vaudoise s'étendent également à l'EPFL. En effet, ces quatre entités collaborent au sein de la plateforme CO<sub>2</sub> afin de planifier ou de calculer leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub> de manière conjointe et d'initier des collaborations étroites pour les limiter à terme.

## 12.3 Coord21

Coord21 est une association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable.

Créée en 2009, Coord21 a pour but de:

- valoriser les démarches et les projets intégrant les principes du développement durable, au niveau des collectivités locales latines, des cantons et des communes,
- favoriser les échanges,
- développer les synergies entre ses membres et d'autres acteurs du développement durable,
- renforcer la collaboration et la coordination des activités afin d'augmenter l'efficacité des démarches entreprises,
- créer, diffuser et actualiser des outils,
- lancer des projets communs à ses membres, sur la base des expériences de ceux-ci et en fonction de leurs besoins ;
- répondre à des procédures de consultation.

Coord21 répond à un souci de ses membres qui était d'augmenter la cohérence des démarches Agendas 21, notamment grâce à la réalisation de projets communs. L'association permet d'accroître la visibilité et la reconnaissance des Agendas 21 latins et par le travail en commun sur divers projets, des gains importants sont réalisés en termes de ressources humaines et financières. Enfin, la mise en commun des expériences et connaissances des membres de l'association dans le cadre de projets communs apportera une plus-value certaine à la réalisation de ceux-ci.

Depuis la création de l'association, différents projets ont vu le jour: mise sur pied de cours sur les achats professionnels responsables, échanges de documents techniques sur des appels d'offres, promotion du guide « Action pour la durabilité dans les communes ».

## 13 Consultations et réponses à des interventions parlementaires

### 13.1 Consultations

L'UDD est régulièrement consultée tant au niveau fédéral que cantonal sur des projets de lois ou de stratégie. Dans le cadre de cette législature elle a notamment été associée aux projets consultations suivantes :

#### Confédération

- Concept biodiversité suisse

- Projet de territoire suisse
- Loi fédérale concernant les agrocarburants
- Plans d'action "efficacité énergétique" et "énergies renouvelables" de la Confédération
- Différenciation de l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral

**Canton :**

- Politique forestière
- Révision LATC
- Parcs régionaux
- Loi sur la Politique d'appui au développement économique
- Loi sur l'agriculture
- Loi sur le sport
- Programme d'appui au développement économique
- Audition sur l'Introduction d'une taxe cantonale sur les véhicules à moteur liée à leur consommation (ordonnance sur l'étiquette-environnement)
- Consultation sur le projet de Plan d'études romand (PER)
- Participation à l'organe de prospective

### **13.2 Réponses à des interventions parlementaires**

L'UDD a été responsable de l'élaboration des réponses suivantes pour le Conseil d'Etat:

- 2004 Postulat Baehler-Bech - Déplétion du pétrole – quelles incidences pour le canton?
- 2006 Postulat Rytz : Aide au développement. Art. 71 de la constitution
- 2009 Postulats de Monsieur Pierre Zwahlen "pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et de Madame Eliane Rey "pour que le canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts"
- 2012 Postulat Zwahlen : pour une charte en faveur d'achats publics équitables

L'UDD a été collaboré à de l'élaboration des réponses suivantes :

- 2007 Postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'encourager l'écologie industrielle
- 2009 Postulat Jean-Jacques Ambresin et consorts pour un plan de mobilité d'entreprise global pour l'Etat de Vaud

## **14 Conclusions**

En introduisant le développement durable comme l'un des principes guidant l'évolution du canton, le Conseil d'Etat a voulu signifier que cette notion et les instruments qui lui sont liés ne participaient pas d'une approche superficielle et passagère. Au contraire, une telle approche doit intégrer toutes les étapes de conception, de décision et de réalisation des politiques publiques. L'Agenda 21, comme le Programme de législation, a contribué à guider les acteurs publics ou issus de la société vaudoise vers la réalisation des objectifs retenus.